



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

**Rapport du groupe
de travail de la TCNSE
sur l'apport de la santé
environnementale à la démarche
Prendre soin de notre monde**

Rapport final – Juillet 2017

**Le présent rapport ne lie pas le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne constitue pas ses orientations.
Il représente l'opinion des membres du groupe de travail *ad hoc* de la Table nationale de concertation en santé environnementale.
Son contenu n'engage que ses auteurs.**

Auteurs

Elisabeth Masson, B. Sc., responsable de la coordination professionnelle,
Secteur Gestion des menaces et Santé environnementale, Direction de santé publique, CIUSSS de la Montérégie-Centre
Responsable du groupe de travail

Lucie Laflamme, M. Sc., conseillère en santé environnementale,
Direction de la santé environnementale, Ministère de la santé et des services sociaux
Soutien au groupe de travail

Sophie Paquin, Ph. D. et urbaniste, Service Environnement urbain et saines habitudes de vie, Secteur Développement des individus
et de milieux de vie sains et sécuritaires, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Marie-Christine Gervais, conseillère scientifique, Institut national de santé publique du Québec

Marianne Favreau-Perreault, M. Env., agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique de l'Estrie,
Équipe des services spécialisés, CIUSSS de l'Estrie

Collaborateurs

Marie Chagnon, M. Sc., agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique,
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, CIUSSS de la Gaspésie

Karine Martel, M. Env., coordonnatrice professionnelle en santé environnementale, Direction de santé publique,
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Frédéric Bilodeau, Ph. D., M. Env., conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique, CIUSSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Jean-Daniel Trottier, M. Sc., conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique, CIUSSS de la Côte-Nord

Isabelle Tardif, M. Sc., agente de planification, de programmation et de recherche, Secteur Gestion des menaces et Santé environnementale,
Direction de santé publique, CIUSSS de la Montérégie-Centre

Remerciements

Le groupe de travail tient à remercier pour leurs précieux conseils madame Marion Schnebelen, Directrice de la Direction de la santé
environnementale au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que monsieur Denis Marion, responsable du groupe stratégique
provincial de la démarche Prendre soin de notre monde. Nos remerciements s'adressent aussi à madame Isabelle Demers, de l'Institut
national de santé publique, ainsi qu'aux membres des équipes de santé environnementale du Québec qui ont contribué à enrichir ce rapport
par leurs expériences en milieu municipal.

Mise en page

Nicole Carron, agente administrative, Secteur Gestion des menaces et Santé environnementale, Direction de santé publique,
CIUSSS de la Montérégie-Centre

Édition

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé
et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISBN : 978-2-550-80305-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document,
même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document
ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition
d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
DSPublique	Direction de santé publique
EIS	Évaluation des impacts sur la santé
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OGAT	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
PAR	Plan d'action régional
PAT	Plan d'action thématique tripartite
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national en santé publique
PSNM	Prendre soin de notre monde
QeF	Québec en forme
SE	Santé environnementale
SHV	Saines habitudes de vie
SQRPA	Stratégie québécoise de réduction des pollens allergènes
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TCNSE	Table de concertation nationale en santé environnementale

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. . Équipes de santé environnementale et milieu municipal	2
1.1. Rôles des intervenants régionaux et provinciaux en santé environnementale.....	2
1.2. Partenariat avec les intervenants de santé publique en promotion de la santé et prévention.....	3
1.3. Interface avec les tables intersectorielles de concertation en saines habitudes de vie (TIR-SHV)	3
1.4. Réseau de la SE et démarche Prendre soin de notre monde.....	4
2. . Cartographie des partenariats terrain en SE	5
2.1. Objectif.....	5
2.2. Méthodologie et définition d'un partenariat terrain.....	5
2.3. Résultats et faits saillants.....	6
2.4. Limite de la méthodologie	8
3. . Projets mobilisateurs et intégrateurs impliquant des municipalités et la SE.....	8
3.1. Objectif.....	8
3.2. Méthodologie et critères de sélection des projets	8
3.3. Résultats et faits saillants.....	9
3.4. Limite de la méthodologie	10
4. . Proposition de contenus en SE à des fins de communication.....	10
4.1. Fiche thématique <i>Aménagement</i>	10
4.2. Fiche thématique <i>Eaux récréatives</i>	12
4.3. Fiche thématique <i>Habitation/logement</i>	15
4.4. Fiche thématique <i>Verdissement</i>	19
Conclusion	23
Annexe : Les fiches projets.....	24
Projet 1 : Réduire le pollen de l'herbe à poux : le succès d'une communauté mobilisée.....	25
Projet 2 : À Granby, il faut que l'herbe à poux en arrache!.....	26
Projet 3 : Gestion des pollens allergènes et programme d'entretien des espaces verts.....	28
Projet 4 : Campagne herbe à poux Ville de Trois-Rivières 2016	29
Projet 5 : Évaluation d'impact sur la santé (EIS) en Montérégie.....	30
Projet 6 : À Sherbrooke, on profite des plaisirs de l'été à la rivière Magog!	31
Projet 7 : La plage urbaine de l'est, une halte santé et récréotouristique sur le fleuve (Montréal, arrondissement de PAT-RDP)	33

Projet 8 : La plage urbaine sur le fleuve Saint-Laurent (Montréal, arrondissement de Verdun)	35
Projet 9 : Tout baigne au soleil.....	36
Projet 10 : Ensemble et bien logé	38
Projet 11 : Réaménagement et végétalisation du parc-école Charles-Lemoyne – Quartier Pointe-Saint-Charles	39
Projet 12 : Des jardins communautaires sains pour des citoyens en santé.....	40
Projet 13 : ILEAU (Interventions locales en environnement et aménagement urbain).....	41
Projet 14 : L’interconnexion du réseau cyclable et le développement de 10 grands parcs urbains sur le territoire de Lévis	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. PNSP et PGPS : Attentes signifiées envers les CISSS et les CIUSSS	4
Tableau 2. Cartographie des partenariats terrain des équipes de santé environnementale selon les domaines d’interventions municipaux.....	6
Tableau 3. Composantes de santé publique des projets retenus en association avec les domaines d’intervention des municipalités.....	10

INTRODUCTION

La démarche Prendre soin de notre monde (PSNM), c'est travailler tous ensemble pour le maintien et la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, à la santé et à la qualité de vie des citoyens. Les décisions des élus et des gestionnaires municipaux ayant un impact majeur sur la création de ces environnements, des partenariats durables doivent être créés entre les acteurs du réseau de la santé publique et du milieu municipal, tout en évitant la sursollicitation de ces partenaires. Ainsi, des actions concertées, coordonnées entre tous les partenaires du milieu et centrées sur les besoins des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) sont celles qui offrent la meilleure chance de réussite.

Au cœur de la démarche PSNM, les saines habitudes de vie (SHV) réfèrent principalement aux projets municipaux qui touchent le transport actif, le loisir actif et la saine alimentation. Par ailleurs, l'intégration du volet de la santé environnementale (SE) à la démarche s'est avérée très logique en raison d'abord de l'objectif du *Programme national de santé publique* (PNSP) de promouvoir, par des approches intégrées, la création et le maintien de milieux de vie et de communautés sains et sécuritaires, puis de la visée de la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (PGPS) d'améliorer la qualité de vie des communautés, de réduire les risques pour la santé associés à l'environnement, au transport et à l'aménagement du territoire.

Pour soutenir l'appropriation de la démarche PSNM, les membres de la Table de concertation nationale de santé environnementale (TCNSE) ont conjointement priorisé l'importance de définir des préoccupations communes de santé environnementale entre les acteurs du milieu municipal et la santé publique afin d'accentuer les gains dus aux collaborations.

Pour accomplir cette tâche, la TCNSE a mandaté un groupe de travail constitué de professionnels de directions régionales de santé publique, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'objectif est de proposer des illustrations concrètes de projets intégrateurs et mobilisateurs qui montreront aux municipalités les différents aspects de la SE et les bénéfices à la qualité de vie de leurs citoyens que crée l'intégration de thématiques SE.

Mandat

Le mandat du groupe de travail était :

- de définir des préoccupations communes de santé environnementale, entre les acteurs du milieu municipal et de la santé publique, dans le cadre de la démarche PSNM;
- d'identifier des projets municipaux illustrant des initiatives qui pourraient être appuyées par la démarche PSNM.

Livrables

Les livrables attendus sont :

1. une cartographie des partenariats terrain des intervenants régionaux en SE des CISSS et des CIUSSS;
2. l'identification de projets intégrateurs et mobilisateurs avec les municipalités;
3. l'identification des enjeux de santé environnementale dans ces projets;

4. une proposition de contenus en santé environnementale qui pourraient être diffusés sur différents canaux de communication convenus avec le Comité stratégique PSNM (site web PSNM, bulletins, capsules, etc.).

La première section de ce rapport porte sur les équipes SE et le milieu municipal, et aborde les rôles des intervenants SE et leurs partenariats en promotion de la santé. De plus, les attentes du PNSP et de la PGPS sont présentées et démontrent la pertinence de l'adhésion à la démarche PSNM pour travailler avec les municipalités à maintenir et à améliorer la qualité de vie des citoyens sous l'angle de la santé environnementale.

Par la suite, une cartographie des partenaires sur le terrain et des intervenants SE est dressée selon les compétences des municipalités. Il ne s'agit pas d'un portrait exhaustif mais d'une présentation de tendances, puisque certaines DSPublique régionales n'ont pas participé au groupe de travail.

La troisième section présente les projets mobilisateurs et intégrateurs sélectionnés par le groupe de travail selon des critères préétablis. Ces projets devaient notamment s'inscrire dans une perspective large des déterminants de la santé tout en intégrant un enjeu de santé environnementale, répondre aux besoins de la communauté et être portés principalement par le milieu municipal. En tout, 15 projets ont été sélectionnés et regroupés selon des enjeux communs au réseau de la santé publique et au milieu municipal.

Enfin, la dernière section présente les quatre fiches thématiques qui ont été produites à des fins de communication. Ces fiches portent sur l'aménagement, les eaux récréatives, l'habitation et le verdissement.

En annexe se retrouvent les fiches des 15 projets sélectionnés.

1. Équipes de santé environnementale et milieu municipal

Le « champ de la SE aborde notamment la promotion d'un environnement plus sain et sécuritaire, le développement de la prévention et l'influence sur les politiques dans tous les secteurs afin de s'attaquer aux causes fondamentales des menaces de l'environnement sur la santé »¹. Le monde municipal offre de grandes opportunités d'intervention en faveur de la qualité de l'environnement, de la qualité de vie et de la santé des citoyens. En effet, **des préoccupations communes unissent le milieu municipal et la SE, et ont conduit à un large spectre de collaborations développées au fil du temps, au gré des nouveaux enjeux liés à l'environnement naturel et bâti.**

1.1. Rôles des intervenants régionaux et provinciaux en santé environnementale

Les intervenants en SE sont regroupés au sein du réseau de la santé et des services sociaux dans les DSPublique des CISSS et des CIUSSS, à la Direction de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La formation des intervenants y est diversifiée et complémentaire (notamment médecine générale et spécialisée en santé publique, toxicologie, ingénierie, biologie, chimie, géographie, anthropologie, environnement et urbanisme).

1. www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1533_RefCompeSanteEnviroSantePublQc.pdf

Les intervenants régionaux SE soutiennent, avisent et forment des acteurs du milieu (ex. : municipal, communautaire) et contribuent à des initiatives destinées à améliorer la qualité de vie des citoyens. **Leur expertise est complémentaire à celle des intervenants municipaux sur plusieurs priorités communes, entre autres dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement durable, de l'habitation, des nuisances, de l'eau potable et récréative, du transport, de la qualité de l'air, ou encore des changements climatiques et du risque technologique.**

Les fonctions des intervenants en SE du MSSS sont notamment de mettre en œuvre les plans d'action gouvernementaux, d'établir des orientations et d'agir comme représentants ministériels au sein de divers comités, par exemple le comité directeur de mise en œuvre du volet santé du Plan d'action sur les changements climatiques, le comité de gestion interministériel sur le bruit environnemental, ou encore la Table interministérielle sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Ils participent aussi à l'examen et à l'évaluation de projets de grande envergure ayant des impacts environnementaux et sociaux, tels que des projets routiers, miniers, industriels, etc.

Quant aux experts en SE de l'INSPQ, leur rôle consiste à assurer le soutien de tous les intervenants en SE en raison de leur expertise scientifique et technique. L'INSPQ a aussi un mandat de recherche et s'associe à des partenaires, entre autres municipaux, pour la conduite de certains projets, par exemple, sur les changements climatiques, les inondations et l'habitation.

1.2. Partenariat avec les intervenants de santé publique en promotion de la santé et prévention

Selon la situation, il peut y avoir association pour une intervention conjointe en milieu municipal avec d'autres équipes régionales en santé publique, principalement celles des saines habitudes de vie, des déterminants sociaux de la santé et du développement des communautés, ou avec d'autres intervenants des CISSS et des CIUSSS comme ceux de la sécurité civile. **Ce maillage interéquipes au palier régional n'est pas uniforme à l'échelle du Québec. Il semble être plus fréquent dans les régions au plus grand effectif en SE, et peut varier en fonction du contexte organisationnel.**

Les équipes régionales en SE n'ont pas d'équivalent au palier local (couramment appelé « première ligne » ou équipe de proximité en santé publique des CISSS et des CIUSSS). Elles couvrent donc l'ensemble des enjeux en SE sur leur territoire et demeurent en soutien aux équipes locales qui sont des interlocuteurs privilégiés du milieu municipal. **Le soutien, par de l'accompagnement et de l'expertise-conseil, a conduit à des collaborations plus étroites et plus fréquentes entre la SE et des agents locaux de promotion de la santé (ou conseillers en SHV), des organisateurs communautaires, notamment à Montréal, en Montérégie et en Estrie** (pour certains territoires). Les zones de collaboration sont plus observées dans les champs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'environnement bâti, des îlots de chaleur, de l'agriculture urbaine, de la salubrité des logements, des inégalités environnementales, des nuisances (bruit, plantes allergènes), des politiques municipales ou encore de l'évaluation des impacts sur la santé de projets municipaux (EIS).

1.3. Interface avec les tables intersectorielles de concertation en saines habitudes de vie (TIR-SHV)

À l'origine créée pour actualiser le Plan d'action gouvernemental sur les SHV, une TIR-SHV a comme principal rôle de sensibiliser et de soutenir les municipalités dans le maintien et la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. **Dans le contexte PSNM, ce rôle a une portée**

maintenant plus large que celui des SHV, puisqu'il vise aussi la santé et la qualité de vie des citoyens. Une TIR-SHV assure aujourd'hui une codirection de la démarche PSNM avec la DSPublique.

Chaque région du Québec a sa TIR-SHV, avec ses particularités et un plan d'action qui lui est propre. Elle est essentiellement composée de partenaires ayant des leviers, des rôles ou des responsabilités pour améliorer les saines habitudes de vie, c'est-à-dire des acteurs issus des secteurs de la santé publique, de l'éducation, de la petite enfance, du milieu municipal, de l'agroalimentaire et de la sécurité alimentaire, du loisir et des activités de plein air, etc. **De façon générale, il ne semble pas exister d'interface entre les équipes régionales en SE et les TIR-SHV, sauf exception.** D'ailleurs, la majorité des membres du groupe de travail ne connaissent pas cette structure de concertation.

Les TIR-SHV feront place en 2019 à un autre modèle de gouvernance régionale, pour le moment non connu du groupe de travail.

1.4. Réseau de la SE et démarche Prendre soin de notre monde

Le PNSP 2015-2025 et ses Plans d'action thématiques tripartites (PAT) ainsi que la PGPS campent les orientations et l'offre de services du réseau de la santé publique portant sur la démarche PSNM (autant pour le MSSS que pour l'INSPQ et les CISSS et les CIUSSS). Le tableau suivant présente seulement les attentes envers les CISSS et les CIUSSS (régional et local), en raison de leurs liens plus étroits avec le milieu municipal et ses partenaires. Plusieurs domaines de la santé publique sont concernés, dont la SE.

Tableau 1. PNSP et PGPS : Attentes signifiées envers les CISSS et les CIUSSS

	Actions à réaliser et objectifs poursuivis	Thématiques SE identifiées au PAT Axe 2, service 2-12
PNSP 2015-2025	2-12.5 Établir des modalités de collaboration avec les acteurs des milieux municipaux en cohérence avec la démarche PSNM; 2-12.6 Soutenir l'émergence d'initiatives locales et territoriales contribuant à la création d'environnements sains et sécuritaires, en cohérence avec la démarche PSNM; 2-12.7 Participer aux travaux des instances de concertation locales et territoriales, contribuant à la création d'environnements sains et sécuritaires.	Salubrité et qualité de l'air des logements, des infrastructures publiques et des bâtiments industriels; Nuisances et contaminants environnementaux (exposition aux polluants atmosphériques, pollens, bruit, etc.); Qualité des eaux récréatives et potables; Adaptation aux changements climatiques (stratégies de verdissement, lutte aux îlots de chaleur, prévention de l'exposition aux rayons UV, stratégie d'adaptation aux événements météorologiques extrêmes, contrôle de l'herbe à poux et autres pollens, etc.).
PGPS	Orientation 2 - Objectif 1 Améliorer la qualité de vie dans les communautés	

Bien que connaissant ces cadres de références de la santé publique, plusieurs membres du groupe de travail avaient une idée plus ou moins précise de la démarche PSNM et de la façon de s'y inscrire par leurs actions. **La mise en œuvre de la démarche dans leur pratique pourrait être plus complexe pour certains, dans un contexte de ressources peu nombreuses en SE et en raison du peu de liens avec les**

intervenants régionaux et locaux de santé publique ou encore avec les TIR-SHV et les responsables régionaux de Québec en forme (QeF) associés étroitement à la démarche PSNM.

Malgré cet état de fait, l'un des fondements de la démarche PSNM, soit de briser les silos entre et dans les organisations, apparaît déterminant pour le groupe de travail. Tous les partenaires travaillant avec le monde municipal sont ainsi appelés à mieux coordonner leurs actions et à se centrer sur les besoins et les préoccupations des municipalités.

La prochaine section présente donc une cartographie des partenaires locaux et régionaux ainsi que des collaborations avec des équipes en SE lors d'initiatives ou de projets en milieu municipal.

2. Cartographie des partenariats terrain en SE

2.1. Objectif

PSNM, c'est « travailler ensemble » en optimisant la contribution des partenaires, en favorisant leur concertation, leur cohésion et leur cohérence. Il est donc souhaité que des ponts se créent ou se consolident entre des organisations, des organismes du milieu et les secteurs concernés des DSPublique. Dans le cadre du mandat du groupe de travail, un des livrables consistait à produire une cartographie des partenariats terrain des équipes régionales en SE visant à identifier les acteurs avec lesquels des collaborations ont été établies pour intervenir dans le milieu de vie municipal.

2.2. Méthodologie et définition d'un partenariat terrain

Les membres des DSPublique régionales du groupe de travail ont procédé individuellement à l'inventaire de leurs partenariats terrain. L'INSPQ et le MSSS n'ont pas participé à l'exercice en raison du faible partenariat local.

Dans le contexte de la démarche PSNM ont été retenus uniquement les partenariats locaux et régionaux, en lien avec des interventions, projets, initiatives, ou accompagnements réalisés en milieu municipal. Il pouvait s'agir d'un partenariat occasionnel comme d'un partenariat de plus longue durée. Le partenariat pouvait être établi sur une thématique unique en lien avec la SE ou sur de multiples thématiques. Ont été exclus les partenariats avec des directions régionales de ministères, plus couramment associés à des interventions dans le domaine de la protection de la santé et s'inscrivant moins dans le contexte de PSNM (par exemple, l'établissement d'un partenariat entre une DSPublique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et une municipalité afin d'identifier des solutions à une situation problématique de nuisances environnementales générées par une entreprise).

Les partenariats ont été regroupés selon les domaines d'intervention des municipalités locales et régionales, sur la base des pouvoirs et des compétences des municipalités². La compilation des données recensées avait pour objectif d'identifier le nombre de mentions d'un partenariat X avec les DSPublique

2. Le groupe de travail n'a pas la prétention de posséder toutes les connaissances en matière de pouvoir d'action des municipalités, ni de connaître toutes les subtilités du contexte municipal actuel qui, de plus, est en mouvance.

du groupe de travail. Ce mode de classement présente rapidement les grands champs de collaboration avec les acteurs municipaux et les autres partenaires du milieu. Il se veut aussi dans la ligne de pensée actuelle d'intervenants entourant la démarche PSNM, soit d'utiliser le « langage » du milieu municipal pour faciliter les arrimages avec les partenaires de la santé.

2.3. Résultats et faits saillants

La cartographie met en évidence quatre grands groupes de partenaires : les acteurs issus des municipalités locales et régionales ou y étant associés, ceux venant d'organismes du milieu, les acteurs institutionnels et les intervenants d'autres équipes des DSPublique et ceux du palier local en santé publique. Le tableau suivant offre une vue d'ensemble du nombre de mentions d'une collaboration entre un partenaire et les équipes de SE des DSPublique régionales. Par exemple, cinq équipes de SE ont un partenariat terrain avec des aménagistes de MRC en lien avec l'aménagement du territoire, tandis qu'une seule a des liens avec ces aménagistes en matière d'habitation, de logement social et de salubrité.

Tableau 2. Cartographie des partenariats terrain des équipes de santé environnementale selon les domaines d'interventions municipaux

PARTENAIRES	DOMAINES D'INTERVENTION DES MUNICIPALITÉS (n = mentions par les DSPublique régionales)								
	Aménagement, urbanisme et zonage	Habitation/Logement social/salubrité	Loisirs, culture, activités communautaires, parcs	Environnement	Nuisances	Transport en commun, voirie, stationnement, installations portuaires et aéroportuaires	Sécurité	Énergie, télécommunications	Développement économique
MUNICIPAUX									
Aménagistes du territoire (MRC)	5	1		1			1		
Association des aménagistes régionaux zone 16 (Montréal)	1			1			1		
Association des directeurs généraux municipaux (Montréal)	1	1		1	1				
Bureau de la sécurité civile (Ville de Montréal)				1	1		1		
Comité de sécurité de la route 389 (Côte-Nord)						1			
Comité mixte municipalités-industries (Montréal)							1		
Commission administrative régionale (Montréal)	1			1					1
Direction de l'aménagement et des services aux entreprises (Ville de Montréal)	1	1		1	1	1			1
Direction générale	3	3	1	4	4	1	2	1	2
Exploitant de réseaux d'eau potable				6					
Exploitant des plages publiques et semi-publiques			2	4					
Groupe de travail sur le bruit (Ville de Montréal)					1	1			
Groupe de travail sur le transport de marchandises dangereuses (Ville de Longueuil)							1		
Laboratoire d'expertise de l'eau (municipal et privé)				3					
Laboratoire d'expertise autre que pour l'eau (municipal et privé)				1		1		1	
Office de consultation publique de Montréal	1	1				1			1
Office municipal d'habitation		4			4		1		
Réseau de transport (Ville de Longueuil)						1			
Sécurité civile/mesures d'urgence/service incendie				2	1		3		
Service de l'environnement	1			7	3				
Service de l'urbanisme/aménagement	4	3	1	1	2	1			
Service de la voirie				2	1	2			
Service des communications		1		3	1				
Service des loisirs	1		3		1				

PARTENAIRES	DOMAINES D'INTERVENTION DES MUNICIPALITÉS (n = mentions par les DSPublique régionales)								
	Aménagement, urbanisme et zonage	Habitation/Logement social/salubrité	Loisirs, culture, activités communautaires, parcs	Environnement	Nuisances	Transport en commun, voirie, stationnement, installations portuaires et aéroportuaires	Sécurité	Énergie, télécommunications	Développement économique
Service des travaux publics				2	2				
Table des préfets des MRC (Estrie, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Montérégie)	1	1		3	1	1	1		1
Table de concertation sur la qualité de l'air de Sept-Îles				1					
ORGANISMES DU MILIEU									
Association de locataires de Sherbrooke		1			1				
Association de riverain			1						
Attention Frag'îles				1					
Comité de suivi et comité de citoyens (« Ensemble pour l'avenir durable du Grand Gaspé », mines et fonderie, aéroport)				2	2				
Conseils régionaux de l'eau Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud				1					
Conseil régional de l'environnement				5					
Coopératives d'habitation		4			1				
Corporation de l'environnement de Sept-Îles				1					
Croix rouge				1					
Environnement Vert Plus				1					
Organisme communautaire	1	4		2	2	1	1		
Organisme de bassin versant et comité local de bassin versant				4					
Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT)				1					
Société de Sauvetage du Québec			1						
Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent-Grand-Montréal				1					
ZIP des Îles-de-la-Madeleine				1					
INSTITUTIONNELS									
Centre de la petite enfance		2	1	2	2				
Commission scolaire	1	2	1	3	3				
École		2		1	1				
Université de Sherbrooke				1	1				
DSPublique ET CISSS/CIUSSS (équipes locales/de proximité)									
Agents de promotion des saines habitudes de vie/conseillers en promotion de la santé	3	2	3	2	2	1	1		
Organisateur communautaire	1	4	2	2	1		2	1	1
Intervenant régional en promotion-prévention *	3	3		3	1	3			
Intervenant régional en maladies infectieuses*		2		3	1				
Intervenant régional en santé au travail*				1	1				
Intervenant en mesure d'urgence*							4		

* informations pour quatre régions uniquement

De façon générale, les domaines d'intervention municipaux pour lesquelles il y a le plus de collaboration entre les équipes de santé environnementales et leurs partenaires sont :

- l'environnement;
- l'habitation, le logement social et la salubrité;
- les nuisances.

Les partenariats avec des acteurs municipaux sont les plus nombreux. On distingue les partenariats «stratégiques», où le jeu d'influence des DSPublique se démarque (tables des préfets, commission administrative régionale, etc.), des partenariats fonctionnels, établis pour la conduite d'interventions en milieu municipal (occasionnelles ou récurrentes). Ces partenariats visent principalement des questions relevant des domaines d'intervention des municipalités nommés ci-haut de même que de ceux de

l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. **Les acteurs avec qui les échanges semblent plus fréquents relèvent de la direction générale, des services de l'urbanisme/aménagement et de l'environnement, des services de gestion des réseaux d'eau potable et de la gestion des plages, ainsi que des offices municipaux d'habitation.** Les aménagistes des MRC sont des partenaires pour la majorité des équipes SE régionales.

Quant aux principaux partenariats avec les organismes du milieu et le secteur institutionnel, ils sont créés, avant tout, avec des **conseils régionaux de l'environnement, des organismes communautaires et coopératives d'habitation, des organismes de bassin versant ainsi que des centres de la petite enfance et des commissions scolaires.** Les collaborations avec les intervenants locaux et régionaux en santé publique, s'établissent, elles, sur des enjeux divers, le plus souvent liés à l'environnement, à l'aménagement du territoire, au transport et au logement ainsi qu'à la salubrité.

L'analyse de cette cartographie laisse présumer une certaine inégalité entre les régions pour le développement de partenariats à des fins d'intervention visant les environnements favorables à la santé et à la qualité de vie en milieu municipal. Cette inégalité peut être imputable aux faibles effectifs, entre autres raisons. Cette situation pourrait être palliée par l'intégration des interventions des divers secteurs de la santé publique dans ce milieu et le développement d'une vision concertée, autant à l'intérieur des organisations qu'avec leurs partenaires.

2.4. Limite de la méthodologie

Cette cartographie ne constitue pas un portrait exhaustif de l'ensemble des partenariats établis par les équipes régionales en SE dans un contexte municipal. Elle est toutefois le reflet de partenariats correspondant à des réalités organisationnelles différentes d'une région à l'autre, et à des enjeux en SE propres à des activités économiques différentes ainsi qu'à l'occupation et au développement de leur territoire.

3. Projets mobilisateurs et intégrateurs impliquant des municipalités et la SE

3.1. Objectif

De nombreux projets visant les environnements favorables aux SHV ont été réalisés en milieu municipal avec la collaboration du réseau de la santé publique et divers partenaires, dont QeF. Le réseau actuel de communication et d'information autour des SHV et de la démarche PSNM (ex. : le site de PSNM et son bulletin pour les partenaires, le portail Veille Actions pour de saines habitudes de vie, le webzine 100°, l'infolettre Bien entourés) foisonnent d'informations sur des projets mobilisateurs et intégrateurs.

La vitrine pour des initiatives intégrant des enjeux de santé environnementale en milieu municipal est beaucoup plus modeste. Même au sein du réseau de la SE, elles sont parfois méconnues. L'objectif poursuivi par la recension de projets mobilisateurs et intégrateurs impliquant des municipalités et la santé environnementale, vise à faire connaître au comité stratégique provincial de PSNM les réalisations porteuses, dans l'esprit de la démarche PSNM.

3.2. Méthodologie et critères de sélection des projets

Des critères de sélection d'un projet mobilisateur et intégrateur portant sur des préoccupations communes de SE — municipal et réseau santé publique — devaient d'abord être adoptés par le groupe

de travail. Ces critères sont inspirés du « Questionnaire de sélection des cas à l'étude » utilisé par l'équipe d'évaluation sur la mise en œuvre de PSNM.

Sept critères de sélection ont été retenus, les cinq premiers de la liste suivante étaient obligatoires, et les deux derniers, optionnels. De plus, les projets devaient avoir été réalisés ou entrepris entre 2010 et 2017.

1. Le projet s'inscrit dans une perspective large des déterminants de la santé, intégrant au moins un enjeu de santé environnementale;
2. Il répond aux besoins/intérêts de la communauté (l'ancrage);
3. Il est porté principalement par le milieu municipal (la vision des utilisateurs);
4. Il fait appel à un partenariat avec la santé publique et avec d'autres partenaires multisectoriels, incluant un partenariat intramunicipal (le travailler ensemble);
5. Il est pérenne ou ses effets sont pérennes (durable dans le temps);
6. Il a des effets sur la santé et la qualité de vie des résidents (si l'évaluation est disponible);
7. Il génère des retombées dans la communauté.

Les sept équipes régionales en SE et celle de l'INSPQ ont identifié des projets et rempli une grille de collecte de données pour chacun d'eux. Une évaluation de la pertinence des projets a été réalisée avec les membres du groupe lors de deux séances de travail grâce à un outil synthèse des informations sur l'ensemble des projets proposés. Des précisions ont été apportées par des ressources extérieures au groupe de travail pour l'éclairer sur certains projets ainsi que sur des aspects de communication avec le milieu municipal.

Le groupe de travail a aussi tenu compte de trois éléments dans sa réflexion pour la sélection finale des projets : le potentiel de contenu de SE pouvant être diffusé sur des canaux de communication de PSNM; le potentiel de reproductibilité; et le potentiel de contenu de formation (mandat attribué à un consultant).

3.3. Résultats et faits saillants

Au total, 22 projets ou initiatives ont été recensés par le groupe de travail, et un autre a été proposé par un membre extérieur au groupe. De ceux-ci, 15 ont été sélectionnés (voir les fiches projets en annexe). L'exclusion de huit projets est principalement due au non-respect de certains critères établis, les projets présentant peu d'intérêt ou de plus-value pour le milieu municipal, de l'avis du groupe de travail. Enfin, certains ont été considérés comme un outil de travail ou d'aide à la prise de décision.

La majorité des projets sont réalisés en Estrie, en Mauricie, en Montérégie et à Montréal. Un autre projet est déployé dans une région non représentée par le groupe, Chaudière-Appalaches. Tous sont associés à quatre thématiques concernant les municipalités, qui possèdent des leviers pour agir, seules ou avec les partenaires du milieu : aménagement, eaux récréatives, habitation/logement et verdissement.

Le tableau suivant présente les principaux enjeux communs à la santé publique et au milieu municipal issus des projets retenus. Les composantes de SE et celles d'autres domaines de la santé publique, intégrées ou offrant un potentiel d'intégration au projet, sont identifiées. Les projets sont tous associés à l'un ou l'autre des compétences et pouvoirs municipaux.

Tableau 3. Composantes de santé publique des projets retenus en association avec les domaines d'intervention des municipalités

Composantes de SE	Autres composantes de santé publique	Champs de compétences et pouvoirs municipaux
Aménagement Changements climatiques Contamination de l'eau Contamination des sols Développement durable Plantes allergènes et qualité de l'air Nuisances environnementales Rayonnement ultraviolet Salubrité des logements	Abordabilité des logements Accessibilité à l'eau potable Agriculture urbaine Accessibilité à une alimentation saine Développement social Environnement bâti Inégalités sociales de santé Mobilité active Pratique d'activités physiques Sécurité	Aménagement et urbanisme Environnement Gestion des cours d'eau et des lacs Habitation, logement social et salubrité Loisirs, activités communautaires et parcs Nuisances

La description des projets a fait l'objet d'un remaniement pour adopter une « facture » municipale en vue de leur intégration dans quatre courtes fiches thématiques, présentées à la section 4.

3.4. Limite de la méthodologie

Cette recension de projets mobilisateurs et intégrateurs n'est pas exhaustive; elle ne représente que des initiatives et projets réalisés ou en cours dans cinq régions du Québec. Certains critères de sélection, dont celui voulant que le projet soit porté par le milieu municipal, a pu avoir pour effet d'éliminer certaines initiatives au demeurant intéressantes.

4. Proposition de contenus en SE à des fins de communication

Cette dernière section présente les quatre fiches thématiques associées aux 15 projets sélectionnés. L'approche retenue se voulait exploratrice et intégratrice. Elle présente, sous l'angle des compétences et des pouvoirs des municipalités, les avenues qu'il apparaît utile de prendre pour intervenir ensemble dans l'environnement municipal : partenaires et intervenants du réseau de la SE et autres équipes de la santé publique en promotion et prévention.

Les fiches thématiques utilisent un langage vulgarisé. Leur utilisation, aux fins de communication, en est ainsi simplifiée.

4.1. Fiche thématique *Aménagement*

- Services municipaux concernés : aménagement, urbanisme, voirie
- Compétences municipales : aménagement, urbanisme et zonage, nuisances, environnement
- Équipes santé publique concernées : SE, SHV, EIS, développement des communautés, organisation communautaire
- Fiches projets : 1 à 6 (annexe)

Les municipalités sont des acteurs incontournables du développement du mieux-être des citoyens. Elles orientent de plus en plus leurs pratiques d'aménagement et d'urbanisme vers la construction de milieux

de vie urbain et rural favorisant une meilleure qualité de vie des citoyens. Plusieurs se tournent résolument vers les principes du développement durable en plaçant les citoyens au cœur de l'aménagement et du développement de leur territoire.

Nombreuses et diversifiées, ces pratiques d'aménagement et d'urbanisme répondent aux attentes des collectivités pour un environnement municipal de qualité. Un tel environnement favorise la revitalisation de quartiers centraux, le réaménagement de secteurs consolidant la mixité sociale et la proximité de services, le développement de quartiers verts, l'agriculture urbaine et des interventions limitant les nuisances environnementales.

Dans un contexte de limitation des ressources et de recherche d'efficience, plusieurs municipalités miseront sur des interventions intégrées aux portées multiples. En voici un exemple fictif.

Voulant favoriser l'activité physique et le transport actif, une municipalité mise sur l'aménagement de sentiers piétonniers. Elle les prévoit à distance d'axes routiers majeurs, de zones de bruit incommode et de secteurs industriels. Elle prévoit aussi que les utilisateurs pourront y circuler sans crainte de contact avec des plantes allergènes et d'herbes hautes susceptibles d'héberger des tiques porteuses de la maladie de Lyme. Ainsi, la municipalité réussit sur deux fronts : la conception de sentiers dans un environnement sain et sécuritaire, et le pari de faire bouger ses citoyens. Elle s'assure qu'ils respireront un air de qualité dans un environnement sonore adéquat, que l'herbe à poux sera contrôlée et que des affiches informeront de la présence d'herbe à la puce, de la berce du Caucase ou d'autres plantes nuisibles le long des tracés. D'autres aspects pourraient être intégrés à l'initiative de cette municipalité, sur le plan tant social qu'environnemental, pour le développement des tout-petits, la sécurité des aînés, la prévention des traumatismes, etc.

Voici un autre cas similaire mais, cette fois-ci, il s'agit d'une situation réelle.

En été, au Plateau-Mont-Royal, à Trois-Rivières, à Granby et à Salaberry-de-Valleyfield, on améliore la qualité de l'air en s'attaquant à l'herbe à poux!

Que ce soit dans les fosses de plantation d'arbres en bordure de rues, de routes et de pistes cyclables, sur des terrains vacants, ou dans les parcs et les aires de jeux, différents services municipaux contribuent à rendre l'air plus respirable pour les personnes allergiques au pollen de certaines plantes, comme l'herbe à poux. Les services des travaux publics et de la voirie, de l'environnement, des loisirs, des parcs, de l'urbanisme et de l'aménagement durable travaillent sur cet enjeu. Tout site d'activités extérieures est exposé à la présence possible d'herbe à poux : jardin communautaire, aire de jeux pour les petits et les plus grands, parc d'école, réseau cyclable et piétonnier urbain et rural. Épaulées par le gouvernement dans le cadre de sa Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA), les municipalités appliquent des pratiques de contrôle, faisables, efficaces et acceptables par la collectivité. Elles sensibilisent même la population et les propriétaires de terrains industriels, commerciaux ou institutionnels à cette situation afin que la communauté au complet emboîte le pas pour un maximum de bienfaits! C'est possible de pratiquer une activité physique ou récréative à l'extérieur durant les plus beaux mois de l'été sans être incommode par les pollens! Démonstrations à l'appui!

www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/pratico-pratique/environnement/pelouse-et-pesticides/herbe-poux/campagne-delimitation-2007

www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg94&iddoc=344221

ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297_142505561&_dad=portal&_schema=PORTAL

Des municipalités exemplaires et attractives

Plusieurs municipalités souhaitent être exemplaires en matière d'aménagement et cherchent à innover pour intégrer divers aspects de la qualité de vie municipale dans leur projet de développement et d'investissement. En ce qui concerne le développement de secteurs résidentiels écologiques, la création de quartiers où le développement est axé sur le transport collectif (TOD - *Transit oriented development*), celle de quartiers mixtes où tout est accessible à distance de marche, l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation, l'aménagement de jardins communautaires et même le contrôle de l'herbe à poux, les municipalités ont pouvoirs et compétences.

Voici deux autres exemples qui ont en commun leur potentiel d'intégration de divers enjeux liés à la qualité de vie municipale, ainsi qu'à divers déterminants de santé liés à l'environnement, aux saines habitudes de vie et au développement des communautés.

Des maîtres d'œuvre municipaux utilisent une approche pour accroître le potentiel santé de leur projet

En Montérégie, des municipalités se sont associées à leur DSPublique pour poser un regard nouveau sur leur projet d'aménagement ou de développement en cours d'élaboration. Elles procèdent, avec des agents locaux de promotion en saines habitudes de vie (SHV) et des organisateurs communautaires, à une évaluation des impacts sur la santé du projet (EIS). Pourquoi? Afin de maximiser les effets bénéfiques sur la santé et la qualité de vie des citoyens concernés et d'atténuer les répercussions potentiellement négatives du projet. Ce dernier est analysé sous différents angles, selon les besoins de la municipalité, tout en gardant une vision d'ensemble. Par exemple, pour un même projet de développement d'un quartier TOD, seraient sous la loupe les infrastructures de transport, l'aménagement des rues et des voies cyclables, le transport de matières dangereuses, le bruit environnemental, les parcs et espaces verts, l'accessibilité au logement et l'aménagement résidentiel. Finalement, deux grands gagnants : le milieu de vie municipal et les citoyens.

extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/eis.fr.html

4.2. Fiche thématique *Eaux récréatives*

- Services municipaux concernés : environnement, loisirs, voirie, urbanisme
- Compétences municipales : environnement, loisirs et parcs, aménagement, urbanisme et zonage
- Équipes santé publique concernées : SE, SHV, petite enfance, sécurité
- Fiches projets : 7 à 10 (annexe)

Le milieu municipal s'implique activement dans la protection des plans d'eau, notamment par le biais des comités de bassins versants. Ainsi, afin que la population utilise des milieux favorisant la pratique d'activités récréatives saines et sécuritaires et profite des plaisirs de l'été, plusieurs actions sont mises en place, dont la lutte aux algues bleu-vert (cyanobactéries), la surveillance de la qualité des eaux des plages municipales et la réhabilitation de plans d'eau à des fins récréatives.

La mise en valeur des plans d'eau est importante pour l'économie locale et régionale. En effet, l'accessibilité géographique, physique et économique, la qualité des infrastructures disponibles, l'esthétisme, la sécurité des lieux et la qualité des eaux récréatives sont des éléments essentiels de motivation pour leur fréquentation, et représentent des atouts considérables d'un point de vue récréotouristique.

Motivées par la volonté d'améliorer la qualité de vie et le maintien d'une vie active chez les citoyens de tous âges, des municipalités appliquent des solutions concrètes pour donner accès au fleuve Saint-Laurent, aux rivières et lacs. Ainsi, elles peuvent exiger d'un promoteur qu'il prévoie, dans son plan d'aménagement d'ensemble, un accès public aux plans d'eau dans les zones de villégiature. Une municipalité peut aussi acquérir des terrains ou les aménager (lors d'une demande de permis de lotissement ou de construction) afin de maintenir des accès publics aux plans d'eau de son territoire.

De plus, les municipalités qui exploitent des parcs offrant des activités aquatiques sont concernées par la qualité des eaux récréatives au même titre que les utilisateurs. Ces derniers préféreront fréquenter un site dont la qualité d'eau de baignade est surveillée sur une base régulière, ce qui leur assure de pratiquer leurs activités de façon saine et sécuritaire.

Plusieurs actions contribuent à l'amélioration et au maintien d'une eau de qualité :

- identifier les sources potentielles de contamination du plan d'eau et les conditions critiques particulières pouvant influencer la qualité de l'eau (pluies importantes, déversements d'eaux usées, etc.) afin de mettre en place des correctifs;
- assurer un suivi de la qualité de l'eau de baignade et aviser les utilisateurs des résultats, en participant au Programme volontaire Environnement-Plage du MDDELCC ou en appliquant un programme de suivi de la qualité bactériologique des eaux de baignade;
- faire connaître les comportements préventifs à adopter par les baigneurs pour limiter la contamination de l'eau et prévenir des problèmes de santé.

À Sherbrooke, on profite des plaisirs de l'été à la rivière Magog, à deux minutes du centre-ville!

Les citoyens ont la chance d'avoir accès à deux plages publiques, dont celle du parc Lucien-Blanchard, située en bordure de la rivière Magog, en plein cœur de la ville de Sherbrooke. À quelques mètres de cette plage, l'école de ski nautique Jean-Perrault offre des activités à la population depuis près de 50 ans. Ces lieux sont situés à proximité d'une piste cyclable et de la Promenade du Lac-des-Nations, endroits très fréquentés par les citoyens et les touristes.

Soucieuse de la santé des utilisateurs du cours d'eau, la Ville a mis en place un important programme de suivi bactériologique des eaux récréatives en vérifiant la qualité de l'eau plusieurs fois par semaine, autant à la plage que sur le trajet emprunté par les skieurs nautiques. De plus, la Ville a adopté un programme de suspension des activités lors de pluies importantes entraînant une détérioration de la qualité de l'eau. Les informations sur la qualité de l'eau, les conseils santé et les restrictions sont communiquées par différents moyens aux usagers (ex. : panneaux, site Internet).

www.ville.sherbrooke.qc.ca/sous-site/environnement/preservation-de-lenvironnement/protection-des-cours-deau/plages-municipales/

En parallèle, la Ville de Sherbrooke a consacré des efforts considérables pour identifier des sources de contamination et corriger ces situations. Grâce aux efforts concertés de plusieurs services municipaux et des responsables de l'école de ski nautique, la qualité de l'eau s'est améliorée depuis la mise en place de ce suivi. Ainsi, les citoyens bénéficient d'un site exceptionnel et peuvent profiter pleinement des installations aquatiques en période estivale.

Changer la couche de bébé à la plage, pas toujours simple!

Les plages publiques sont attrayantes pour les familles ayant de jeunes enfants et des nourrissons. Mais mettre Bébé en couche dans l'eau de baignade demande que certaines précautions soient prises pour éviter de contaminer l'eau. Sur les plages publiques, les installations pour le changement de couche sont souvent rares, voire inexistantes. Il faut alors redoubler de prudence, mettre une couche spécialement conçue pour la baignade et la changer souvent. Des installations sanitaires publiques appropriées doivent être facilement repérables, en nombre suffisant, être équipées d'une table à langer, et donner accès à de l'eau et à du savon. Une mesure simple, mais qui rapporte à tous!

Au-delà de la qualité des eaux de baignade

Les plages publiques sont attrayantes car elles sont souvent associées à des espaces verts. Ces derniers favorisent la pratique d'activités physiques, les relations sociales, la diversité culturelle, l'inclusion des aînés dans les activités familiales et le développement des tout-petits. Ils offrent des lieux de fraîcheur en période de grandes chaleurs. Ces plages permettent à tous, quelles que soient les ressources financières, de bénéficier d'un accès à un site de plein air en période estivale.

Qui a dit que les plages ne peuvent pas se développer dans un milieu urbain densément peuplé?

Ce défi est en voie d'être relevé par deux arrondissements de Montréal. La plage urbaine de Verdun et celle du secteur est (Pointe-aux-Trembles) seront inaugurées prochainement. Accessibles en transport collectif, de même que par des pistes cyclables et des sentiers pédestres, ces installations comprendront différents équipements récréatifs, dont certains accessibles à tous. La baignade est même envisageable après la mise en place de certaines mesures assurant la qualité des eaux récréatives. Ces vitrines sur le fleuve sont des leviers pour le développement récréotouristique local où les volets de développement durable et de saines habitudes de vie occupent une place de choix. De plus, elles contribuent à l'amélioration de la qualité de vie du voisinage et des usagers qui les fréquentent.

À la plage quand il fait chaud!

En période de chaleur extrême, les lieux publics de plein air, particulièrement les plages, sont des sites très fréquentés. Être dans l'eau, c'est rafraîchissant quand il fait très chaud sur la plage! Si prévoir un **parasol** est une habitude à prendre, la présence d'un couvert arborescent offrant de l'ombre est une mesure qui profite à tous. La canopée d'un site fournit un bon indice sur la qualité environnementale de l'installation municipale. En cas d'insuffisance de la canopée ou en son absence, le site peut devenir particulièrement pénible pour les utilisateurs non prévoyants. Un aménagement paysager et des infrastructures qui offrent ombre et fraîcheur contribuent au bien-être des utilisateurs et peuvent prévenir les coups de chaleur et les coups de soleil. De plus, une aire de stationnement proche des installations de plein air peut être conçue de manière à contrer la formation d'îlots de chaleur urbains.

www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/environnement/lutte-aux-ilots-de-chaleur-urbains.html

L'accès à l'eau potable est essentiel pour prévenir les malaises associés à la chaleur. De plus en plus de municipalités optent pour l'installation de fontaines d'eau potable dans des lieux stratégiques, certaines innovant avec une fontaine mobile. L'installation de fontaines concorde avec l'objectif poursuivi par l'Union des municipalités du Québec concernant le retrait de l'eau embouteillée des installations municipales dans une perspective de développement durable.

Mieux vaut prévenir que guérir : tout le monde y gagne dans les piscines publiques!

Les bassins et piscines publics offrent une belle occasion aux municipalités et aux organismes qui exploitent ces lieux de soutenir la promotion de comportements sains et sécuritaires auprès des travailleurs – les surveillants-sauveteurs – et des jeunes baigneurs (et, par la même occasion, de leurs parents) afin de prévenir l'exposition aux rayons ultraviolets du soleil et les cancers de la peau. Des gestionnaires de lieux aquatiques sensibilisés à l'exposition au soleil des travailleurs ont une influence certaine sur l'instauration d'une politique de protection solaire dans leurs installations. Loin d'être négligeable, l'utilisation efficace de la crème solaire avant la baignade améliore la limpidité et la qualité de l'eau de baignade. Et une telle politique est fort utile pour entraîner des modifications de l'environnement autour de l'installation aquatique (voile de protection solaire, parasols, etc.)!

Les installations aquatiques extérieures offrent aussi une occasion unique aux intervenants de santé publique et aux municipalités d'œuvrer ensemble pour accroître l'activité physique chez la population et pour promouvoir l'adoption de comportements sécuritaires visant à prévenir les traumatismes et la noyade chez les baigneurs. Tout le monde y gagne!

Dans les bassins et piscines publics, *tout baigne au soleil*!

Tout baigne au soleil est un programme développé par la Société de sauvetage du Québec, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec. Ce programme encourage les responsables d'installations aquatiques – bassins et piscines publics – à mieux protéger du soleil leurs employés, les baigneurs et leur famille. Par des activités ludiques, les sauveteurs des installations aquatiques sensibilisent les jeunes à l'importance de la protection solaire. Ils sont par le fait même, mieux conscients des risques de l'exposition au soleil, qui les touchent particulièrement lors de leur travail.

Les gestionnaires d'installations ont aussi un rôle à jouer en adoptant des modifications à l'environnement physique de l'installation aquatique et en facilitant l'adoption de comportements sécuritaires au soleil. En plus d'assurer une certaine protection aux sauveteurs, l'installation aquatique devient un milieu invitant lorsqu'elle est mieux adaptée à la chaleur par des structures fixes ou amovibles, naturelles ou non, amusantes et éducatives pour les enfants et même pour les parents. Plusieurs des mesures proposées dans le programme améliorent également la vigilance des sauveteurs, et donc la sécurité de tous.

Plus de 100 installations aquatiques au Québec bénéficient maintenant de ce programme, et la Société de sauvetage offre un soutien pour son implantation. Des capsules d'animation vidéo donnent un avant-goût du programme et fournissent quelques trucs pour en faciliter l'implantation. À essayer pour que « tout baigne au soleil »!

www.sauvetage.qc.ca/fr/sauvetage/sauveteur-au-travail/tout-baigne-au-soleil

Bref, fréquenter les plages et les piscines publiques offre des avantages multiples pour toute la famille!

4.3. Fiche thématique *Habitation/logement*

- Services municipaux concernés : urbanisme, vie communautaire, sécurité incendie
- Compétences municipales : habitation, logement social et salubrité, aménagement/urbanisme, sécurité
- Équipes santé publique concernées : SE, développement des communautés, SHV, organisation communautaire
- Fiche projet : 11 (annexe)

Élément structurant du cadre de vie de toute communauté et levier économique important pour une municipalité, l'habitation permet aux citoyens de se loger et de développer des relations sociales durables avec les autres résidents du quartier.

Le logement est un besoin fondamental et le principal milieu de vie des personnes. Les caractéristiques du logement ont des répercussions positives ou négatives importantes sur ses occupants. Le logement idéal pour tous respecterait les normes récentes en matière de construction, serait situé dans un quartier aménagé à échelle humaine disposant d'une desserte en transport collectif et offrant des parcours verts et actifs dans un cadre bâti attrayant et dont les services de proximité répondraient aux besoins de chacun. Il n'en est pas toujours ainsi. Certains logements de moins bonne qualité situés dans des secteurs moins accessibles pourraient être améliorés grâce à des rénovations essentielles, à l'accroissement du service de transport en commun, et à l'attractivité du quartier, par exemple par le développement des espaces verts et des aires de jeux pour les enfants.

Champ commun d'intervention

Beaucoup d'interventions sont réalisées dans le domaine de l'habitation par divers acteurs. En fonction des intervenants publics, privés ou communautaires, les actions visent autant l'intérieur du logement que l'environnement dans lequel il se situe, quelquefois les deux. Ces actions concernent aussi bien les occupants, locataires ou propriétaires, que les gestionnaires d'immeubles locatifs et communautaires, les offices municipaux d'habitation, les urbanistes, aménagistes et inspecteurs de la municipalité, certains organismes communautaires et les intervenants de santé publique. Les enjeux, bien connus de ces acteurs, requièrent donc des stratégies concertées en raison de leur complexité.

Une municipalité dispose de certains leviers afin de mettre en place les conditions qui inciteront les acteurs immobiliers et communautaires à développer des parcs d'habitation en quantité, en qualité, en diversité et en localisation suffisantes pour répondre aux différents besoins des résidents. Plusieurs préoccupations liées au logement sont partagées par les municipalités et les institutions de la santé publique : l'accessibilité au logement (taille, coût), sa qualité et sa salubrité, son adaptation aux citoyens âgés, l'environnement du quartier dans sa conception et son offre de service ou l'organisation du soutien aux locataires aux prises avec des troubles comportementaux (ex. : syndrome de Diogène).

Les interfaces entre les services municipaux et les interventions de santé publique en matière de logement et de l'environnement du quartier sont nombreuses. Y a-t-il la possibilité de mieux les intégrer? Sans doute, à certains égards et pour le bénéfice de tous!

L'abordabilité du logement constitue un enjeu important qui peut avoir des répercussions sur la santé (ex. : sécurité alimentaire des ménages défavorisés, maintien des ménages dans un logement insalubre en raison du coût des travaux ou du loyer élevé des autres logements disponibles). Selon le cadre de responsabilités et de pouvoirs qui leur sont attribués, les municipalités peuvent élaborer des stratégies pour favoriser un meilleur accès au logement abordable. Une politique municipale d'habitation qui demande un certain pourcentage fixe pour l'inclusion de logements abordables lors du développement de projets immobiliers privés, la vente de terrains municipaux ou l'établissement d'une réserve foncière destinée au logement social ou, encore, un programme de subvention à la rénovation de certains types de logements en sont des exemples. Ainsi, la municipalité peut, à sa mesure, contribuer à faciliter l'accès au logement à des clientèles particulières (personnes âgées, familles monoparentales, ménages à faible revenu). Pour en savoir plus :

www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/habitation-et-renovation-urbaine/

cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20120615_PAMLSA_repertoire-01.pdf

La salubrité des logements est aussi un autre enjeu de taille, fréquent dans les quartiers plus vieux, défavorisés ou dans des immeubles à vocation locative. Les problèmes de moisissures et de vermine dégradent le parc immobilier et affectent la santé des occupants. Les municipalités ont le pouvoir d'établir une réglementation sur la salubrité et les nuisances, et de la faire respecter. La collaboration du milieu municipal avec les autres intervenants impliqués dans la gestion de problématiques d'insalubrité peut également contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/reglements-sur-lenvironnement-la-salubrite-la-securite-et-les-nuisances/

Des collaborations entre la santé publique et d'autres acteurs de la collectivité peuvent créer des leviers municipaux à fort potentiel, par exemple :

- le règlement de construction, qui prévoit pour l'insonorisation des constructions résidentielles situées à proximité d'une source majeure de bruit;
- le règlement de zonage, qui permet d'éviter la construction de nouvelles habitations à proximité de sources de nuisances anthropiques;
- ou le plan particulier d'urbanisme, qui vise à assurer des logements à prix abordable et du transport actif dans certains secteurs d'une municipalité.

La municipalité peut adopter des mesures encadrant, entre autres, l'aménagement de toits verts ou blancs, ou une politique pour encourager la construction de bâtiments verts ou éco-énergétiques contribuant à favoriser le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques.

Ensemble et bien logé

L'insalubrité peut se présenter sous plusieurs formes telles que des moisissures visibles, la présence incontrôlée d'insectes ou d'animaux et l'encombrement excessif d'objets. Ces situations augmentent considérablement les risques à la santé et à la sécurité et peuvent causer des allergies, de l'asthme, des intoxications, des infections, etc. À cela s'ajoutent des problèmes socio-économiques directs et indirects pour les personnes et les communautés touchées, qu'il s'agisse du recul des conditions de vie, de l'exclusion sociale ou encore de l'augmentation du taux d'inoccupation des logements. En fait, une habitation insalubre peut avoir un impact sur une personne, une famille et, même, sur tout un quartier! Il est donc primordial pour le milieu municipal de s'entourer de partenaires pour intervenir rapidement, le cas échéant.

Le projet Ensemble et bien logé a été réalisé en Mauricie à la suite d'un exercice de réflexion mené par le Comité régional en habitation du Consortium en développement social de la Mauricie et basé sur les constats du Portrait de l'habitation en Mauricie (2010).

Le projet visait à asseoir autour d'une même table tous les partenaires qui peuvent agir de concert avec la municipalité afin qu'ils s'attaquent aux problèmes d'insalubrité et développent un processus formel d'intervention pour plusieurs territoires de la région. Le travail d'équipe assure de régler le problème à la source et augmente les chances de réussite de chacune des interventions. Il est essentiel d'agir sur plusieurs plans à la fois, de façon concertée : aider la personne d'abord (santé psychosociale, soins à domicile, aide à la relocalisation par le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec), puis intervenir auprès de ses animaux (SPA, MAPAQ) et de son logement (inspecteur municipal, services incendie, OMH, organismes communautaires, etc.), afin d'obtenir des résultats durables.

Des rencontres régulières des partenaires, animées par la municipalité ou la MRC, permettent de faire le point sur les cas survenus et de convenir d'actions concertées.

www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici/ensemble-et-bien-loge

D'autres initiatives sont déployées dans d'autres régions, par exemple dans Chaudières-Appalaches (2011) et en Montérégie (2015), rappelant l'expérience de la Mauricie. Sous le nom de « trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide » elles impliquent des partenaires du monde municipal et communautaire et du milieu de la santé. Des élus, des préventionnistes et des urbanistes des municipalités, la Sûreté du Québec, les organismes communautaires et le CISSS de Chaudières-Appalaches sont au nombre des acteurs les plus souvent associés à la trajectoire. Les exemples de réussite se multiplient, progressivement. Le directeur des activités de santé publique du CISSS de la Montérégie-Ouest résume ainsi l'initiative déployée dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges : *Il ne fait aucun doute que les actions concertées des différents partenaires du milieu ont fait la différence dans les actions posées auprès des populations affectées. La collaboration de tous les acteurs du milieu a contribué à humaniser ces cas complexes où le bien-être des gens est au cœur des préoccupations de tous.*

www.santemonteregie.qc.ca/suroit/presse/communiques/detail/bilan-interventions-salubrite-morbide.fr.html#_WXnz_dLfMkk

4.4. Fiche thématique *Verdissement*

- Services municipaux concernés : aménagement, parcs, environnement
- Compétences municipales : aménagement, parcs, environnement
- Équipes santé publique concernées : SE, SHV, développement des communautés, organisation communautaire
- Fiches projets : 12 à 15 (annexe)

Verdissement : opération visant à augmenter la quantité de végétaux présents dans un espace donné, motivée par des objectifs environnementaux (îlots de fraîcheur, eau, air, etc.) et d'amélioration de la qualité de vie. (collectivitesviables.org/sujets/verdissement/)

Il est de plus en plus établi que les arbres, les poumons de la terre, ont un effet positif sur notre bien-être physique et mental. C'est scientifiquement démontré, vivre dans un environnement où il y a des végétaux, des espaces verts, des arbres en bordure de rue ou encore des jardins publics et communautaires, apporte des bienfaits tangibles aux citoyens, en plus de nombreux « services écologiques » tels que la réduction de la température, l'amélioration de la qualité de l'air, la production d'oxygène et la diminution du ruissellement d'eau de pluie vers le réseau d'aqueducs municipal et les cours d'eau.

Pour une municipalité, les retombées économiques du verdissement sont importantes à différents points de vue : augmentation des valeurs foncières, gestion de l'eau de pluie plus durable et moins coûteuse, et potentiel d'attraction accru pour les projets immobiliers verdis et pour les quartiers arborés.

Aujourd'hui, le verdissement des villes prend aussi une autre signification : il est un élément clé dans l'adaptation des villes et des individus aux effets des changements climatiques. Les organisations représentant les municipalités (FQM, UMQ) confirment l'importance du rôle de leurs membres dans les initiatives d'adaptation et de lutte aux changements climatiques. Ce rôle s'inscrit tant sur le plan de l'aménagement du territoire que sur celui de la mobilité durable, tous deux ciblant la réduction des GES et la dépendance à la voiture.

De plus en plus, les municipalités incluent dans leur politique de développement durable l'importance de « l'infrastructure verte ». D'autres se dotent de politiques de l'arbre, de foresterie urbaine et même d'agriculture urbaine. L'importante réduction en cours de la canopée urbaine, imputable à l'agrile du frêne (insecte exotique envahissant), est un autre enjeu de taille auquel les municipalités sont aujourd'hui confrontées. La perte de cette canopée entraîne un investissement financier notable. Elle exige des municipalités de travailler sur deux fronts pour atteindre les objectifs de verdissement souhaités dans un contexte de changements climatiques.

Le verdissement profite à tous

Le verdissement crée des milieux de vie agréables et favorables à la santé, des parcours de déplacement actif ombragés, des opportunités d'activités extérieures plus nombreuses et une augmentation de l'achalandage des espaces verts à proximité du domicile. Les espaces verts contribuent à briser l'isolement social, notamment chez les aînés, en créant des lieux de rencontres, et tendent à diminuer la criminalité dans les quartiers.

collectivitesviables.org/articles/verdissement-en-contexte-de-densification/

www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf

Le mouvement de verdissement observé s'étend aussi au milieu de vie scolaire. Depuis quelques années, les grandes surfaces d'asphalte de plusieurs cours d'école ont fait place à des arbres et à des surfaces de jeux végétalisées. Ce verdissement favorise l'abaissement de la température et contribue à réduire les effets du rayonnement ultraviolet chez les enfants.

vivreenville.org/media/285967/venv_2014_verdirlesquartiers_br.pdf

Parc-école Charles-Lemoyne : cure de réaménagement et de verdissement

Quartier Pointe-Saint-Charles, arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal — Comment transformer un îlot de chaleur urbain de plus de 6 000 m² d'asphalte en îlot de fraîcheur? Comment améliorer la qualité de l'air et sauvegarder 28 arbres matures en provenance des abords de l'autoroute Bonaventure?

Par un engagement dynamique de la Ville de Montréal et de la Commission scolaire de Montréal, qui a permis de créer un lieu unique dans la cour de l'École Charles-Lemoyne. La surface asphaltée a été réduite de manière significative, et une végétation variée y a été introduite (murs végétalisés, arbres matures, arbustes, vivaces, pelouse). Ce nouvel espace fournit maintenant une aire de jeu attractive, en plus d'apporter fraîcheur aux enfants et aux citoyens du quartier. Réduire ainsi les inégalités sociales de santé est particulièrement important pour ce quartier densément peuplé et de faible statut socio-économique. Cette initiative enseigne donc une manière de combattre les îlots de chaleur.

www.monclimatmasante.qc.ca/Parc-ecole-Charles-Lemoyne.aspx

Le verdissement, c'est aussi offrir aux citoyens des terrains publics pour y aménager des jardins et potagers. Le jardinage communautaire a des bienfaits sur la santé mentale et les rapports sociaux, tout en contribuant à réduire le stress et l'anxiété. Plusieurs municipalités concrétisent leur implication dans ce domaine. Ainsi, la Ville de Gatineau – une ville verte, active et en santé – promeut l'alimentation locale, en adoptant par exemple un programme d'agriculture urbaine qui comprend l'aménagement de jardins communautaires et collectifs, des initiatives de jardinage et de petits élevages.

www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=sante_publique_qualite_vie/agriculture_urbaine

Le jardinage communautaire offre aussi aux citoyens moins favorisés économiquement l'accès à des légumes frais, et ce, à faible coût. Pour inscrire leur volonté de soutenir le jardinage communautaire, d'autres municipalités ont recours au règlement de zonage, à la politique familiale, à la politique de développement durable ou au projet Municipalité amie des aînés (MADA).

Ville de Montréal : des jardins communautaires sains pour des citoyens en santé

Des jardins communautaires et collectifs où les citoyens pratiquent le jardinage se développent un peu partout sur le territoire de la Ville de Montréal, mais également dans plusieurs municipalités du Québec. En plus de procurer des îlots de fraîcheur, ces terrains permettent à des populations souvent vulnérables (défavorisées, âgées, seules, monoparentales) de cultiver des fruits et des légumes tout en faisant de l'exercice en s'y rendant à pied ou à bicyclette. De plus en plus, on constate que l'agriculture urbaine contribue au développement des communautés en favorisant l'entraide, la connaissance des voisins, le sentiment d'appartenance et en freinant la dégradation du milieu urbain. Les jardins communautaires constituent l'un des volets d'une stratégie pour améliorer la santé de la population.

Habituellement, les organismes souhaitent développer l'agriculture urbaine sur des terrains vacants, voire des plates-bandes sur la rue. Ces sites ont pour la plupart déjà servi à d'autres usages du sol, ce qui les a potentiellement contaminés, par exemple, par des métaux lourds. Les intervenants de la DSPublique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont produit plus de 80 avis de santé publique pour des jardins et des sites particuliers ciblés pour devenir des potagers. Conséquemment, une approche a été développée pour guider l'établissement de nouveaux jardins collectifs et communautaires selon les bonnes pratiques en santé environnementale. Cette approche est maintenant incluse dans le Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC (2016) afin que tous les organismes et municipalités puissent en bénéficier. En prévision de l'implantation d'un nouveau jardin communautaire, ou en présence d'un doute sur le fait qu'un jardin communautaire existant puisse être contaminé, les DSPublique peuvent donner un avis à une municipalité.

www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/guide-intervention-protection-rehab.pdf

La réussite des acteurs du verdissement

Des groupes communautaires et environnementaux, des acteurs sociaux, des municipalités, des organisations d'horticulture et des écoles ont travaillé à accroître le nombre de projets de verdissement en unissant leurs efforts et leurs expertises. Prenant différentes formes, tous ces projets ont en commun l'objectif d'améliorer le milieu de vie des citoyens de tous âges, de favoriser la santé et de contribuer à l'adaptation des municipalités aux effets des changements climatiques. De plus, ils contribuent à embellir les quartiers des municipalités et à développer un sentiment de fierté chez les citoyens, les élus et leurs partenaires! Un bel exemple : celui du toit vert de la bibliothèque de Charlesbourg, le plus grand toit vert (1 800 m²) accessible au Canada pour les employés et les usagers, ce qui assure un beau rayonnement à la municipalité.

www.monclimatmasante.qc.ca/toit-vert-%C3%A0-charlesbourg.aspx

ILEAU : Verdir les espaces urbains pour une meilleure qualité de vie

Le projet ILEAU (Interventions locales en environnement et aménagement urbain) est une opération d'envergure de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) conduite, depuis 2015, dans cinq arrondissements de l'est de Montréal (Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard). Il vise à améliorer le cadre de vie et de travail, l'accès aux espaces verts et la création d'une trame verte et bleue active de la Rivière des Prairies au fleuve Saint-Laurent.

Coordonné par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), le projet est réalisé en étroite collaboration avec plus de 40 partenaires locaux et régionaux des milieux municipal, scolaire, communautaire, environnemental, industriel et commercial, et de la santé. Ils unissent leurs efforts afin de créer des transformations majeures sur le territoire. Cette vaste mobilisation génère des interventions multiples et concertées qui touchent aussi bien le verdissement des terrains et des bâtiments que la réalisation d'aménagements facilitant l'accès aux espaces verts et les déplacements actifs. Les retombées sont multiples, autant sociales qu'environnementales. L'acceptation sociale du projet est unanime.

Nous sommes convaincus que la principale clé du succès réside dans une vision intégrée se traduisant sur le terrain par la complémentarité des actions, la synergie entre les partenaires et la cohérence des interventions à l'échelle du territoire (CRE-Montréal, 15 octobre 2015) ileau.ca

Interconnexion du réseau cyclable lévisien et des grands parcs urbains : pour la fraîcheur et la mobilité active

Avec ses 147 000 citoyens, dont 19 % sont de jeunes enfants, la Ville de Lévis mise sur les saines habitudes de vie et l'environnement. Avec sa politique « Vivre actif à Lévis », elle vise un mode de vie actif en participant à la création d'un environnement propice à la pratique, le plus libre possible, d'activités physiques, sportives et de plein air. Par une intervention d'envergure, elle offrira à la collectivité l'interconnexion de son réseau cyclable entre les grands parcs urbains, existants et à venir, et les quartiers traditionnels de la ville. Des programmes particuliers d'urbanisme assureront un développement réfléchi, centré sur le citoyen et sa sécurité. Certains parcs verront leurs aménagements entièrement repensés et offriront des infrastructures de jeu et de loisir ainsi que du mobilier urbain. De nouveaux parcs augmenteront les îlots de fraîcheur et bénéficieront à toute la population, non seulement pour favoriser les saines habitudes de vie, mais aussi pour améliorer le bien-être physique et mental des citoyens.

CONCLUSION

La cartographie des partenariats terrain de certaines équipes régionales de santé environnementale du Québec fait ressortir bon nombre d'interactions et un potentiel de collaboration sur des thématiques propres à l'environnement municipal. La qualité du milieu de vie municipal est une préoccupation de tous, et non seulement des acteurs municipaux. Chaque partenaire y joue un rôle et leur complémentarité est gage d'actions sur plusieurs déterminants de la qualité de vie à l'échelle municipale.

La recension de projets mobilisateurs ayant une composante de santé environnementale aura mis en lumière des actions municipales qui reflètent l'engagement des élus et de partenaires envers les citoyens, dans la recherche d'une meilleure qualité de vie. Ces projets se veulent intégrateurs, en ce sens qu'ils offrent un potentiel d'actions simultanées sur plusieurs aspects de l'environnement municipal tout en s'insérant dans les champs de compétences des municipalités.

En définitive, le groupe de travail mandaté par la TCNSE a démontré que la santé environnementale est bien présente en milieu municipal par ses multiples collaborations avec celui-ci. Elles sont un échantillon des interventions, riches et diversifiées, des équipes régionales de santé environnementale et de leurs partenaires. Toutefois, les capacités des équipes à établir des collaborations autour de projets municipaux sont inégales d'une région à l'autre. La mise en œuvre de la démarche Prendre soin de notre monde, offre l'occasion de repenser nos approches et nos atouts pour intervenir le plus efficacement possible dans le milieu municipal, tout en convergeant vers les besoins et les intérêts des municipalités.

Ces constats justifient l'importance de maintenir les efforts pour le développement d'interventions intégrées entre les différentes équipes de santé publique des CISSS et des CIUSSS, régionales et locales, puisqu'elles sont centrées sur un même objectif : améliorer la qualité de vie dans les communautés en agissant collectivement sur les environnements propices à la santé et aux saines habitudes de vie, tout en réduisant la sursollicitation des municipalités.

ANNEXE : LES FICHES PROJETS

Projet 1 : Réduire le pollen de l'herbe à poux : le succès d'une communauté mobilisée

Région	Montérégie
Initiateur	Table québécoise sur l'herbe à poux (concertation intersectorielle provinciale), DSPublique de la Montérégie
Porteurs	Volet Évaluation : DSPublique de la Montérégie, Elisabeth Masson Volet mobilisation de la communauté : Ville de Salaberry-de-Valleyfield, Mme Maggy Hinse, conseillère en environnement
Liens avec des compétences municipales	Nuisances – Loisirs, activités communautaires, parcs – Aménagement et urbanisme
Ancrage municipal	Politique/Plan action Développement Durable
Autres ancrages	SQRPA –autres
Description : ☐ En développement ☐ En cours ☒ Terminé	À Salaberry-de-Valleyfield, le projet a renforcé le sentiment d'appartenance des citoyens à la ville, qui a démontré qu'elle tient à améliorer leur qualité de vie. Ce projet consiste en une intervention pour contrôler le pollen de l'herbe à poux dans l'air durant les mois d'été. En misant sur la responsabilité collective et sur une bonne planification, la communauté a relevé ce défi. Maintenant, les citoyens allergiques respirent plus facilement. La voirie et l'environnement ont accordé leur façon de faire, et les propriétaires des grands terrains ont spontanément collaboré afin de limiter la prolifération de l'herbe à poux. Cette plante nuisible est désormais coupée au bon moment. Effet non prévu et important pour la ville et ses citoyens : la propreté s'est accrue des bords de routes et des terrains publics et privés. Au fil du temps, le nombre de plaintes de citoyens en début de saison estivale pour cause de « malpropreté » a diminué. Facile, efficace, cette action collective a permis à tout le monde d'être gagnant.
Retombées	Amélioration de la qualité de l'air et de la santé chez une personne allergique sur deux; mobilisation des Campivallensiens et des partenaires locaux afin de poser des gestes concrets sur leur terrain ou sur les terrains publics; augmentation du contrôle sur la plante par le MTMDet, la Ville et les producteurs agricoles; modification du calendrier de tonte des terrains municipaux et des abords routiers; adoption d'une pratique efficace d'entretien des rues.
Rôles des partenaires municipaux	Contribution à la mobilisation et à la concertation avec les grands partenaires; adoption des pratiques de contrôle efficaces de la plante; sensibilisation des citoyens par la Patrouille verte; adoption et application d'une réglementation.
Autres partenaires impliqués	CSSS du Suroît (CISSS de la Montérégie-Ouest), Crivert (groupe environnemental), UPA, MTQ, MAPAQ, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Commission scolaire Vallée-des-Tisserands, Chambre de commerce, industries, producteurs agricoles, citoyens, commerçants.
Enjeux de SE	Plantes nuisibles Qualité de l'air et changements climatiques
Autres enjeux de SP	Inégalité sociale de santé, développement des communautés, aménagements cyclables (pratique de l'activité physique; déplacement actif).
Autres secteurs de SP impliqués	Organisation communautaire du CISSS de la Montérégie-Ouest, réseau local de santé du Suroît
Principales contributions de la SE	Développement du projet; mobilisation du conseil de Ville; développement d'argumentaires ciblés pour mobiliser différents groupes de partenaires; expertise en évaluation des symptômes santé; communication et promotion pour recruter des personnes allergiques; soutien en communication aux directions des villes expérimentales et témoin; outils de transfert de connaissances adaptés à différents publics; formation. Mise en valeur de l'expérience et du succès vécue dans la communauté de Salaberry-de-Valleyfield.
Lien Internet	www.youtube.com/watch?v=VhpEPIMNXAM www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/pratiqu-pratique/environnement/pelouse-et-pesticides/herbe-poux/campagne-delimination-2007
Commentaires	

Projet 2 : À Granby, il faut que l'herbe à poux en arrache!

Région	Estrie
Initiateur	Ville de Granby, dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)
Porteur	Ville de Granby
Liens avec des compétences municipales	Environnement – Nuisances – Aménagement et urbanisme
Ancrage municipal	Politique/Plan d'action environnemental
Autres ancrages	SQRPA – PNSP
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ terminé	À Granby, aucun effort n'est ménagé pour lutter contre cette plante qui affecte la qualité de vie de milliers de citoyens. Après s'être consacrée de nombreuses années à la sensibilisation des citoyens, la Ville de Granby a ajouté depuis 2016 ses industries, commerces et institutions (ICI) à sa cible d'intervention. Soutenues par une réglementation municipale sur le contrôle de l'herbe à poux, 1 700 visites de terrains ICI par une équipe spécialisée ont été faites en 2016 : 28 % des terrains étaient infestés. Grâce à l'information reçue, la plupart des propriétaires sont intervenus rapidement pour contrôler l'herbe à poux identifiée (91 % des terrains infestés revisités étaient contrôlés). Les terrains encore infestés demeurent dans la mire de l'équipe pour des suivis particuliers. Avec un plan d'action concerté, bâti autour de pratiques municipales cohérentes, des outils d'information efficaces, une cartographie mettant en lumière les endroits problématiques, et des patrouilleurs aguerris, la Ville de Granby est équipée pour prévenir au problème d'infestation qui touche plusieurs municipalités au Québec, et qui est appelé à s'intensifier dans le contexte des changements climatiques. Parce que les gens incommodés sont également des employés susceptibles de s'absenter du travail ou d'offrir un rendement moindre, les employeurs ont bien compris que l'herbe à poux peut coûter cher, mais ils savent que des solutions simples et efficaces existent pour y remédier. D'ailleurs, des données environnementales sont maintenant disponibles pour que la Ville réussisse à en convaincre sa population : dans le cadre d'un projet, on a observé deux fois moins de pollens sur le site d'intervention que sur un site témoin où aucune intervention particulière n'a été réalisée. C'est un bel exemple de projet qui rallie une communauté pour une meilleure qualité de vie des citoyens allergiques!
Retombées	Amélioration des connaissances et sensibilisation des propriétaires : 94 % des terrains ICI ont été inspectés. De ce nombre, 28 % étaient infestés par l'herbe à poux. À la suite d'une deuxième visite, la situation a été corrigée sur 91 % des terrains infestés. Les concentrations de pollens d'herbe à poux dans l'air ont été mesurées pendant le projet. On a observé deux fois moins de pollens sur le site d'intervention que sur un site témoin où aucune intervention particulière n'a été réalisée.
Rôles des partenaires municipaux	Cartographie de l'herbe à poux sur le territoire de la Ville de Granby; mobilisation de grands partenaires; établissement d'un plan d'action concerté; mise en place d'une escouade verte.
Autres partenaires impliqués	Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska, Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska, DSPublique de l'Estrie, MRC Haute-Yamaska, Granby industriel, Gestrie sol agroenvironnement, Chambre de commerce Haute-Yamaska, MTMDET.
Enjeux de SE	Plantes nuisibles Qualité de l'air et changements climatiques
Autres enjeux de SP	Pratiques d'activités physiques, déplacement actif dans un environnement sain.
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Participation à plusieurs rencontres de suivis du projet, soutien professionnel en matière de concertation, d'expertise santé, de communication à la population en générale (validation de l'argumentaire et des données sanitaires pouvant être utilisées dans le cadre des communications).

Liens Internet	www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg94&iddoc=344221publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001905/
Commentaires	Ce projet a été financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il a été sélectionné à la suite d'un appel de propositions de projets lancés dans le cadre de la SQRPA. Porteur de dossier INSPQ : Isabelle Demers. Porteurs du dossier DSPublique de l'Estrie : Marianne Favreau-Perreault (SE) et Anne-Marie Cadieux, équipe de proximité, CIUSSS de l'Estrie (accompagnement de la ville).

Projet 3 : Gestion des pollens allergènes et programme d'entretien des espaces verts

Région	Montréal
Initiateur	Arrondissement Plateau-Mont-Royal dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)
Porteurs	Arrondissement Plateau-Mont-Royal Nicolas Nadeau-Thibodeau, ingénieur forestier
Liens avec des compétences municipales	Environnement – Nuisances – Aménagement et urbanisme
Ancrage municipal	Politique/Plan d'action environnemental
Autres ancrages	SQRPA – PNSP
Description : ☐ En développement ☐ En cours ☒ Terminé	Après des investissements considérables en verdissement sur le territoire du Plateau-Mont-Royal, une problématique d'invasion par l'herbe à poux dans les fosses de plantation d'arbres, les saillies de trottoir et les bandes verdies le long des rues a été constatée. Ainsi, au cours de l'été 2016, l'Arrondissement a mis en place un programme d'entretien des fosses de plantation et des bandes verdies afin d'éliminer l'herbe à poux le long de rues résidentielles. Du paillis a été ajouté dans les endroits traités et, dans certains endroits, un ensemencement a été réalisé. L'herbe à poux a également été contrôlée dans deux parcs, et d'autres interventions ont été réalisées sur un terrain vague public d'une superficie de 18 500 m ² par un comité de citoyens (les Amis du Champ des possibles). Finalement, des interventions visant le contrôle d'une autre espèce allergène, l'armoise vulgaire, ont été effectuées dans un espace vert de 3 600 m ² en bordure d'une rue.
Retombées	Les interventions sur rue ont permis d'éliminer l'herbe à poux dans 91 fosses d'arbres en trottoir, dans un terre-plein ainsi que dans des saillies de trottoir totalisant 1 228 m ² .
Rôles des partenaires municipaux	Planification de l'intervention, gestion des terrains
Autres partenaires impliqués	Les Amis du Champ des possibles en collaboration avec des groupes de citoyens bénévoles
Enjeux de SE	Plantes nuisibles Changements climatiques – Qualité de l'air ambiant – Aménagement
Autres enjeux de SP	
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Équipe de l'INSPQ : expertise conseil
Lien Internet	publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001905/
Commentaires	Ce projet a été financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il a été sélectionné à la suite d'un appel de propositions de projets lancé dans le cadre de la SQRPA. Porteur de dossier : Isabelle Demers.

Projet 4 : Campagne herbe à poux Ville de Trois-Rivières 2016

Région	Mauricie – Centre-du-Québec
Initiateur	Ville de Trois-Rivières dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)
Porteur	Ville de Trois-Rivières, Serge Bournival, coordonnateur développement durable
Liens avec des compétences municipales	Environnement – Nuisances – Aménagement et urbanisme
Ancrage municipal	Politique/Plan d'action environnemental
Autres ancrages	SQRPA – PNSP
Description : ☐ En développement ☐ En cours ☒ Terminé	Intégrant des opérations de tontes concertées aux dates les plus propices, une campagne publicitaire, une tournée de sensibilisation citoyenne et la formation du personnel de la Ville de Trois-Rivières, le projet a pour objectif de réduire au maximum les effets néfastes de la plante. Les partenariats établis visent à bien établir la pérennité de la campagne annuelle. Lors de la campagne de sensibilisation, les réseaux sociaux ont été mis à profit, et plusieurs informations ont été diffusées par les partenaires dans leurs réseaux respectifs. Une opération porte-à-porte a été effectuée dans des quartiers ciblés. Des kiosques ont été installés lors des principales fêtes de district, et une tournée des camps de jour a été réalisée. De plus, une équipe d'employés a été embauchée, formée et attitrée aux tâches liées à la tonte des plants d'herbe à poux. La ville a par ailleurs collaboré avec Hydro-Québec à un projet pilote ayant pour objectif de vérifier si le fait de laisser croître normalement les espèces végétales naturellement existantes permet de contrôler la présence d'herbe à poux (résultats non disponibles pour l'instant).
Retombées	Opération porte-à-porte : 500 citoyens rencontrés, 15 000 dépliants distribués. Contrôle de l'herbe à poux sur plus de 300 km linéaires en bordure des routes. Les concentrations de pollens d'herbe à poux dans l'air ont été mesurées pendant le projet. On a observé cinq fois moins de pollens sur le site d'intervention que sur un site témoin où aucune intervention particulière n'a été réalisée.
Rôles des partenaires municipaux	Gestion des terrains, sensibilisation
Autres partenaires impliqués	Hydro-Québec
Enjeux de SE	Plantes nuisibles Changements climatique – Air extérieur – Aménagement
Autres enjeux de SP	Pratiques d'activités physiques, déplacement actif dans un environnement sain
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Soutien professionnel, expertise et participation aux activités de communication (impacts santé)
Lien Internet	publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001905/
Commentaires	Ce projet a été financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il a été sélectionné à la suite d'un appel de propositions de projets lancé dans le cadre de la SQRPA. Porteur de dossier : Isabelle Demers

Projet 5 : Évaluation d'impact sur la santé (EIS) en Montérégie

Région	Montérégie
Initiateurs	Municipalités locales ou régionales
Porteur	Direction de santé publique de la Montérégie, secteur prévention-promotion : Émile Tremblay, responsables des Évaluations d'impacts sur la santé (EIS)
Liens avec des compétences municipales	Aménagement et urbanisme – Développement local ou régional – Loisirs, activités communautaires, parcs – Nuisances, Environnement
Ancrages municipaux	Plan d'urbanisme – Schéma d'aménagement – Développement durable – Politique familiale
Autres ancrages	PNSP – PGPS – OGAT
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	L'EIS met en lumière les impacts potentiels d'une politique publique ou d'un projet sur la santé de la population, en suggérant des moyens pour remédier aux effets négatifs et maximiser les effets positifs. Le modèle d'application de l'EIS utilisé s'inscrit dans une perspective de soutien à la prise de décision. L'EIS est menée avec les décideurs, et elle s'appuie sur des principes de partage et de coconstruction des connaissances entre les parties impliquées. L'EIS est réalisée en amont des projets. Dans cette démarche, les acteurs impliqués sont la DSPublique, les acteurs locaux de santé publique et le milieu municipal. Près d'une vingtaine d'EIS ont été réalisées depuis 2011 en Montérégie. La majorité concerne des projets municipaux; certaines, des projets de MRC. Environ la moitié intégraient des enjeux de santé environnementale.
Retombées	Une première étude d'évaluation de la mise en œuvre de la pratique de l'EIS en Montérégie a été effectuée. Les représentants municipaux consultés utilisent les connaissances produites par l'EIS de trois façons : utilisation directe (ex. : aménagement d'infrastructures favorisant le transport actif sécuritaire), utilisation indirecte (ex. : prise de conscience du bruit environnemental et application de mesures à d'autres projets) et utilisation stratégique (ex. : mise à profit des connaissances pour promouvoir le projet auprès des décideurs ou de la population). Une autre évaluation est en cours et vise à déterminer le niveau d'implantation des mesures proposées pour améliorer un projet lors de certaines EIS.
Rôles des partenaires municipaux	Le directeur général, le directeur de l'aménagement ou de l'urbanisme et un élu, souvent le maire, sont les représentants généralement impliqués dans la démarche. Soumission d'un projet à l'étude au CISSS de son territoire; participation à la démarche EIS (participation au comité local composé de représentants municipaux, d'un représentant local de santé publique et d'un courtier de connaissances de la DSPublique) afin de cerner les besoins et le contexte du projet; commentaires sur le rapport et les recommandations proposées; application et adaptation des recommandations en fonction des contextes et des moyens disponibles.
Autres partenaires impliqués	Variable selon le projet soumis pour évaluation.
Enjeux de SE	Aménagement du territoire Bruit – Qualité de l'air – Salubrité des Logements – Risques technologiques – Changements climatiques
Autres enjeux de SP	Alimentation – Activités physiques – Mobilité active – Sécurité – Accessibilité au logement – Capital social – Conditions socioéconomiques
Autres secteurs de SP impliqués	Équipe régionale : SHV – Déterminants sociaux de la santé – Petite enfance – Surveillance Équipes de proximité des trois CISSS de la Montérégie : Agent de promotion – Organisateur communautaire
Principales contributions de la SE	Analyse des impacts potentiels des projets en lien avec des thématiques de santé environnementale; contribution à la rédaction du rapport EIS ; partage des résultats avec les décideurs
Lien Internet	extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/eis.fr.html extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3709/EIS-Evaluation-Resume.pdf
Commentaires	Les EIS comportant des enjeux de santé environnementale ont été réalisées dans les municipalités d'Acton Vale, Belœil, Salaberry-de-Valleyfield, Carignan, Sainte-Catherine, Sorel-Tracy, Vaudreuil-Dorion, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Bruno-de-Montarville et dans la MRC

Roussillon.

Projet 6 : À Sherbrooke, on profite des plaisirs de l'été à la rivière Magog!

Région	Estrie
Initiateur	Ville de Sherbrooke
Porteur	Ville de Sherbrooke
Liens avec des compétences municipales	Gestion des cours d'eau et lacs – Environnement – Loisirs, activités communautaires, parcs
Ancrage municipal	Politique – Plan d'action environnemental
Autre ancrage	PNSP
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	À Sherbrooke, les citoyens ont la chance d'avoir accès à deux plages publiques, dont la plage du parc Lucien-Blanchard, située en bordure de la rivière Magog, en plein cœur de la ville. À quelques mètres de cette plage, l'école de ski nautique Jean-Perrault offre des activités à la population depuis près de 50 ans. Ces lieux sont situés à proximité d'une piste cyclable et de la Promenade du Lac-des-Nations, endroits très fréquentés par les citoyens et les touristes. Soucieuse de la santé des utilisateurs du cours d'eau, la Ville a mis en place un important programme de suivi bactériologique des eaux récréatives en vérifiant la qualité de l'eau plusieurs fois par semaine, autant à la plage que sur le trajet emprunté par les skieurs nautiques. De plus, la Ville a adopté un programme de suspension des activités lors de pluies importantes entraînant la détérioration de la qualité de l'eau. Les informations sur la qualité de l'eau, les conseils santé et les restrictions sont communiquées par différents moyens aux usagers (ex. : panneaux, site Internet). En parallèle, la Ville de Sherbrooke a consacré des efforts considérables pour identifier et corriger diverses sources de contamination. Grâce aux efforts concertés de plusieurs services municipaux et des responsables de l'école de ski nautique, la qualité de l'eau s'est améliorée depuis la mise en place de ce suivi, qui préserve un site exceptionnel. Les citoyens peuvent désormais profiter pleinement des installations aquatiques en période estivale. À Sherbrooke, on peut profiter de belles activités aquatiques et nautiques, à deux minutes du centre-ville!
Retombées	- Amélioration de la qualité des eaux récréatives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke - Amélioration de l'accès à l'information sur la qualité des eaux récréatives pour la population - Meilleure gestion des eaux récréatives afin de protéger la santé de la population
Rôles des partenaires municipaux	- Section de la préservation de l'environnement pour le suivi de la qualité de l'eau, mise en place de correctifs, collaboration avec les partenaires externes - Division de la gestion des eaux pour la recherche des sources de contamination (ouvrages de surverses, raccordements croisés, etc.) - Division des sports et des événements pour la gestion des activités sur les plans d'eau
Autres partenaires impliqués	DSPublique de l'Estrie, MDDELCC (Direction du suivi de l'état de l'environnement), École de ski nautique, SMi Aménatech : échantillonnages, analyse des données et production du rapport annuel.
Enjeux de SE	Accessibilité et qualité des eaux récréatives
Autres enjeux de SP	Saines habitudes de vie – activités physiques
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Collaboration pour la préparation des messages en lien avec les comportements préventifs à adopter par les baigneurs. Participation active aux rencontres organisées par la Ville de Sherbrooke avec l'ensemble des partenaires. Mise en place d'une étude exploratoire d'exposition à l'eau lors des activités de ski nautique à l'été 2016. L'étude devrait se poursuivre en 2017.

Liens Internet	Informations sur les cotes de qualité de l'eau, les fermetures préventives, les risques à la santé et les comportements préventifs à adopter : www.ville.sherbrooke.qc.ca/sous-site/environnement/preservation-de-lenvironnement/protection-des-cours-deau/plages-municipales/cartes.ville.sherbrooke.qc.ca/mesloisirsestivaux/
Commentaires	Jusqu'à maintenant, les résultats obtenus pour les deux plages de la Ville sont excellents. Des activités aquatiques plus sécuritaires sont offertes aux citoyens. Activités de ski nautique au lac des Nations : le programme de suivi établi avec la collaboration des partenaires a débuté en 2016 et a permis d'éviter que des activités soient offertes lorsque la qualité de l'eau était dégradée. Ce programme de suivi se poursuivra encore plusieurs années. Les rapports de suivi de la qualité des eaux de baignade des deux plages sont produits annuellement par la Ville de Sherbrooke (depuis 2011). Pour information supplémentaire : Sonia Boivin, porteuse du dossier à la DSPublique de l'Estrie.

Projet 7 : La plage urbaine de l'est, une halte santé et récréotouristique sur le fleuve (Montréal, arrondissement de PAT-RDP)

Région	Montréal
Initiateurs	Comité ZIP Jacques-Cartier, CRE-MTL, CDC Pointe-de-l'Île, regroupement Montréal Baignade
Porteur	Arrondissement Pointe-aux-Trembles – Rivière-des-Prairies (PAT-RDP). Avant que la Ville achète l'ancienne marina Beaudoin et que l'arrondissement accepte le projet de plage, plusieurs organismes OBNL militaient dès les années 2000 (analyses et projets).
Liens avec des compétences municipales	Nuisances et salubrité – Loisirs, activités communautaires, parcs – Aménagement, urbanisme et développement
Ancrages municipaux	Politique/Plan d'action environnemental – Schéma d'aménagement – Plan bleu vert de l'arrondissement PAT-RDP (2013) et Plan de l'eau de la Ville de Montréal (2015)
Autre ancrage	PNSP
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	Une plage urbaine sera aménagée sur le site de 1,2 hectare de l'ancienne marina Beaudoin au bord du fleuve dans l'est de Montréal. Le terrain appartient à la Ville de Montréal depuis 2004, et plusieurs organismes ont demandé à la municipalité de l'aménager pour y pratiquer des activités récréatives et s'y baigner. L'arrondissement PAT-RDP a intégré ce site dans son Plan vert bleu visant à développer plusieurs parcs, espaces verts et berges locales. Des voies cyclables relient ces installations. À la plage de l'est, la qualité de l'eau de baignade est un enjeu. En effet, plusieurs points de surverse se trouvent en amont, et le courant entraîne les contaminants vers la plage durant quelques heures en période de fortes pluies. De plus, les drains de certaines maisons du secteur sont branchés à l'égout pluvial, plutôt qu'à l'égout sanitaire, ce qui entraîne une contamination supplémentaire lors de la dispersion des contaminants en continu. On s'attend donc à ce que la norme de coliformes fécaux pour la baignade soit dépassée plusieurs fois lors de la saison de baignade. Les intervenants de protection de la DSPublique collaborent avec la municipalité. Des tests devront être réalisés au cours de la prochaine saison afin de déterminer à quels moments la baignade sera possible. Par la suite, un programme d'analyse et de contrôle régulier de l'eau de baignade sera mis en place. De plus, les différents services de la municipalité et ses partenaires veulent s'assurer que les sols du site ne sont pas contaminés et que l'aménagement de la plage est sécuritaire pour les baigneurs. Plusieurs travaux de végétalisation seront aussi menés, des terrains de volleyball et une promenade seront aménagés. La population du secteur disposera d'un espace vert et bleu agréable qui donnera le goût de bouger et de venir s'y détendre.
Retombées	Accès visuel et physique au fleuve Saint-Laurent pour les citoyens; site public agréable pour se détendre et faire de l'activité physique pour la population de tous les âges. Le projet s'inscrit dans le développement du réseau bleu et vert de l'arrondissement.
Rôles des partenaires municipaux	Mobilisation des partenaires; analyses eau/sol; organisation d'un concours de design professionnel
Autres partenaires impliqués	Firmes privées retenues, DSPublique de Montréal pour un financement dans le cadre de Quartier 21, table de développement social de PAT, table de concertation en aménagement et environnement de la pointe de l'île, comité ZIP Jacques-Cartier, CRE-MTL, CDC Pointe-de-l'Île, CMM
Enjeux de SE	Accessibilité et qualité de l'eau Aménagement du territoire et changements climatiques
Autres enjeux de SP	Les SHV impliquent la pratique quotidienne d'activités physiques (comme la baignade et le transport actif). L'accessibilité du site et l'aménagement d'espaces constituent une stratégie importante afin qu'un large éventail de la population puisse pratiquer des loisirs actifs.
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Avis sur les risques à la santé et expertise conseil
Lien Internet	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,116119585&_dad=portal&_schema=PORTAL

Commentaires	
--------------	--

Projet 8 : La plage urbaine sur le fleuve Saint-Laurent (Montréal, arrondissement de Verdun)

Région	Montréal
Initiateur	Arrondissement Verdun
Porteur	Arrondissement Verdun
Liens avec des compétences municipales	Nuisances et salubrité – Loisirs, activités communautaires, parcs – Aménagement, urbanisme et développement
Ancrage municipal	Plan d'urbanisme – Plan de l'eau de la Ville de Montréal (2015) – Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 – plage de Verdun : un des legs du 375 ^e anniversaire de Montréal
Autre ancrage	PNSP
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	Une plage urbaine sera bientôt aménagée sur le bord du fleuve dans un arrondissement densément peuplé de Montréal. Situé à proximité du pôle multifonctionnel de l'arrondissement de Verdun, le site regroupera des équipements récréatifs et des aires de détente. Une piste cyclable et du transport collectif desservent le site. L'arrondissement souhaite que la population puisse venir s'y baigner. La qualité de l'eau de baignade constitue présentement un enjeu pour la Ville et ses partenaires, dont la DSPublique. Bien que ce projet de plage urbaine soit très attrayant, une possible contamination de l'eau et du site est anticipée. Premièrement, des contaminants se dispersent vers la zone de baignade lors des nombreuses surverses situées en amont de la plage. Deuxièmement, compte tenu du très fort courant pour une baignade sécuritaire, une digue de 30 m sera aménagée en amont de la plage, ce qui pourrait augmenter le temps de résidence des coliformes fécaux provenant des surverses. Finalement, une contamination des sols et des sédiments est possible, car ils sont composés d'éléments du remblai aménagé à cet endroit dans les années 1970 afin de gagner du terrain sur le fleuve. Les intervenants de protection de la DSPublique sont impliqués dans ce projet afin de s'assurer de la qualité des eaux et des sols tout en favorisant le développement d'activités récréatives sur le site par la municipalité. Le monitoring pendant plusieurs mois de la qualité de l'eau est, entre autres, au programme cette année. La municipalité peut s'appuyer sur l'expertise de la DSPublique pour l'interprétation des résultats et l'aide à la décision.
Retombées	Accès visuel et physique au fleuve Saint-Laurent pour les citoyens; site public agréable pour se détendre et faire de l'activité physique pour l'ensemble de la population. Le projet, en raison de sa localisation, consolide aussi le pôle sportif et récréotouristique de Verdun tout en contribuant au développement économique local de la rue commerciale à proximité.
Rôles des partenaires municipaux	L'arrondissement de Verdun : consultation citoyenne; promotion; gestion du projet d'ensemble. Le Service de l'eau et Laboratoire de la Ville de Montréal : le réseau de suivi du milieu aquatique analyse en période estivale la qualité de l'eau en rive (QUALO)
Autres partenaires impliqués	MDDELCC, gouvernement du Canada, CMM
Enjeux de SE	Qualité de l'eau et des sols Aménagement du territoire et changements climatiques
Autres enjeux de SP	Les SHV impliquent la pratique quotidienne d'activités physiques (comme la baignade et le transport actif). L'accessibilité du site et l'aménagement d'espaces pour pratiquer des loisirs actif constituent une stratégie importante afin qu'un large éventail de la population puisse pratiquer des loisirs actifs.
Autre secteur de SP impliqué	Aucun
Principales contributions de la SE	Analyse de risques à la santé, expertise conseil
Lien Internet	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8637,142051086&_dad=portal&_schema=PORTAL
Commentaires	

Projet 9 : Tout baigne au soleil

Région	Estrie
Initiateurs	INSPQ et Société de sauvetage
Porteurs	Ville de Sherbrooke : mise en œuvre annuelle du programme DSPublique et Université de Sherbrooke : portrait 2014 pour Sherbrooke
Liens avec des compétences municipales	Aménagement et urbanisme – Loisirs, activités communautaires, parcs
Ancrages municipaux	Plan d'urbanisme – Politique/Plan d'action changements climatiques – Autre ancrage possible : Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE)
Autre ancrage	PNSP
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	Le projet Tout baigne au soleil vise la prévention des cancers de la peau dans les installations aquatiques du Québec. Il a été adapté du programme américain Pool Cool, reconnu pour son efficacité. La version québécoise Tout baigne au soleil (TBAS) a fait l'objet d'un projet pilote en 2014, dont les objectifs étaient les suivants : a) sensibiliser les sauveteurs aux risques de l'exposition au soleil et du bronzage, et aux bienfaits de la protection solaire, et les amener à être des modèles pour les baigneurs; b) prévoir des séances de sensibilisation dispensées aux baigneurs par les sauveteurs, notamment lors de l'accueil des camps de jour (enfants de 6 à 12 ans), en vue d'augmenter la protection solaire et sa fréquence chez les jeunes et leur famille; c) sensibiliser les exploitants de bains publics aux risques auxquels s'exposent leurs travailleurs, ainsi qu'aux mesures de protection qu'ils pourraient rendre disponibles (ex. : lunettes polarisées, crème solaire, vêtements) pour améliorer le degré de protection solaire de leurs employés; d) sensibiliser les sauveteurs à la Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel, récemment adoptée au Québec. Reconduit, le projet a été mis en place dans environ 100 installations aquatiques au Québec à l'été 2016. La DSPublique de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke ont travaillé en étroite collaboration dans le cadre du projet pilote afin de dégager un portrait des installations aquatiques et des mesures à apportées pour améliorer les installations aquatiques et les rendre plus « protectrices » contre le rayonnement ultraviolet.
Retombés	Pour Sherbrooke : voir Description du projet, points a, b, c, d
Rôles des partenaires municipaux	Nomination d'un coordonnateur qui s'assure du transfert de connaissance aux sauveteurs impliqués Information aux baigneurs dans les installations aquatiques par le biais des sauveteurs Mise à la disposition des sauveteurs du matériel de protection solaire adéquat Adaptation dans la mesure du possible de l'environnement optimal des baigneurs et des sauveteurs Prise en considération des bonnes pratiques d'aménagement lors de travaux de rénovation des installations existantes Instauration possible de politiques de protection solaire dans le milieu
Autres partenaires impliqués	DSPublique de l'Estrie — un professionnel SE + un MD spécialiste en santé publique et médecine préventive Université de Sherbrooke — stagiaires à l'externat en santé communautaire (dans le cas précis de la réalisation d'un portrait des installations aquatiques municipales)
Enjeux de SE	Rayonnement solaire — Changements climatiques — Qualité des eaux récréatives
Autres enjeux de SP	Environnements sains et sécuritaires – SHV – réduction des traumatismes (noyade)
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun

Principales contributions de la SE	INSPQ : Expertise scientifique sur les aspects touchant les risques associés au rayonnement UV; planification des devis d'évaluation pour le projet pilote; suivi du projet en collaboration avec la Société de sauvetage. UdeS et DSPublique 05 : Collaboration de la DSPublique, par l'expérience terrain, au développement du programme avec la Société de sauvetage et l'INSPQ; collaboration avec la municipalité à l'évaluation et à la rédaction des données pour susciter l'action. Plus concrètement, le recours à un groupe d'étudiants en 4^e année de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, sous la supervision d'un médecin de la DSPublique 05, a permis de dresser un portrait précis de la situation de l'ensemble des installations aquatiques municipales, soit: - évaluer les perceptions, attitudes et comportements des sauveteurs à l'égard de la protection solaire et du programme TBAS; - décrire l'environnement extérieur des installations dans une perspective de protection solaire. La collecte et l'analyse de données via un questionnaire auto-administré et un audit environnemental et comportemental ont donné lieu à un court rapport. Présentant les principaux constats et les recommandations qui en découlent, il a été acheminé à la municipalité.
Lien Internet	www.sauvetage.qc.ca/fr/sauvetage/sauveteur-au-travail/tout-baigne-au-soleil
Commentaires	Le projet de portrait des installations à Sherbrooke a été réalisé dans un contexte d'opportunité (groupe d'étudiants disponibles). Le programme TBAS en soi peut être minimalement porté par le milieu municipal sans qu'un portrait aussi complet soit réalisé par la DSPublique. La pérennité du programme reste à évaluer, mais une fois les données fournies sur les installations, c'est la municipalité qui doit assurer sa mise en œuvre annuelle et saisir les opportunités pour améliorer la protection solaire dans ses installations. La DSPublique peut être consultée au besoin pour appuyer des démarches.

Projet 10 : Ensemble et bien logé

Région	Mauricie – Centre-du-Québec (MCQ)
Initiateur	CIUSSS MCQ
Porteur	Consortium en développement social de la Mauricie
Liens avec des compétences municipales	Risques et sécurité – Nuisances
Ancrage municipal	Politique/Plan d'action
Autre ancrage	Aucun
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	Sur le territoire de la MCQ, un portrait de l'habitation (conditions de logement, salubrité, accessibilité, etc.) a été réalisé auprès de différents intervenants municipaux en 2010. Différents partenaires œuvrant dans le domaine de la salubrité et la sécurité des logements ont eu lieu se sont rencontrés afin de discuter sur les rôles et responsabilités de chacun. Des ententes de collaboration ont ensuite été signées entre le CIUSSS, certaines municipalités/MRC de la MCQ et certains partenaires (SPA, OMH, OC, etc.) afin de définir les rôles et responsabilités de chacun et de traiter de façon concertée les situations d'insalubrité, de nuisances et de sécurité. Une journée de formation et de partage ciblant les municipalités et les autres partenaires, a aussi eu lieu.
Retombées	Une bonne connaissance des partenaires permet à la municipalité de se tourner vers les organismes adéquats pour la soutenir lors de situations complexes d'insalubrité. Les ententes signées définissent les rôles et responsabilités de chacun dans le règlement de ces situations. Des rencontres régulières entre les différents intervenants facilitent les rétroactions sur les cas et les actions de chacun. La DSPublique encourage les municipalités à se doter d'une réglementation sur les nuisances et la salubrité. Les retombées anticipées sur les citoyens sont la prise en charge de situation d'insalubrité complexe, l'amélioration de leurs conditions de vie et, ultimement, celle de leur état de santé.
Rôles des partenaires municipaux	Maintien de la démarche dans le temps (animation des rencontres, appel aux partenaires lorsque c'est requis, etc.)
Autres partenaires impliqués	Exemple d'organismes signataires pour l'entente de Trois-Rivières : – CIUSSS MCQ – Centre Le Havre (hébergement d'urgence) – Comité logement Trois-Rivières (droits des locataires) – Démarche des premiers quartiers (concertation d'organismes) – Maison des familles du Rivage – Organisme communautaire (OC) Ménagez-vous (Les Forges, du Rivage) – Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – OC Point de Rue (itinérance et rupture sociale) – Point de services pour les Autochtones à Trois-Rivières – Société protectrice des animaux de la Mauricie – Ville de Trois-Rivières (service d'inspection et service d'incendie)
Enjeux de SE	Air intérieur Aménagement
Autres enjeux de SP	Santé psychosociale et inégalités sociales de santé
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Collaboration au portrait. Animation et participation aux rencontres entre les partenaires
Lien Internet	www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici/ensemble-et-bien-loge
Commentaires	

Projet 11 : Réaménagement et végétalisation du parc-école Charles-Lemoyne – Quartier Pointe-Saint-Charles

Région	Montréal
Initiateur	INSPQ
Porteur	Ville de Montréal (Arrondissement du Sud-Ouest)
Liens avec des compétences municipales	Aménagement et urbanisme – Loisirs, activités communautaires, parcs – Environnement
Ancrages municipaux	Plan d'urbanisme – Politique/Plan d'action environnemental – Politique familiale
Autres ancrages	PNSP – PGPS
Description : ☐ En développement ☐ En cours ☒ Terminé	Lieu de réalisation du projet Le projet a été réalisé dans la cour de l'école Charles-Lemoyne, située au 2001, rue Mullins dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Ce secteur est considéré comme défavorisé et compte plus de 5 000 personnes par km². Description du projet Le projet visait la réduction significative de la surface asphaltée de la cour d'école, la diminution de la largeur de la rue et le remplacement de la surface pavée par une végétation variée (arbres, arbustes, vivaces, pelouse). La cour d'école de 6 563 m² a été aménagée en place fraîcheur incluant des murs végétalisés, des dispositifs d'ombrage en plus de l'aménagement d'un espace didactique montrant des manières de combattre les îlots de chaleur. Les principaux objectifs du projet consistaient à transformer un îlot de chaleur urbain en îlot de fraîcheur, à améliorer la qualité de l'air en réduisant les sources d'émissions polluantes et à sauvegarder 28 arbres transplantés des bords de l'autoroute Bonaventure sur le site du parc-école. Les populations vulnérables ciblées par ce projet sont les enfants, les personnes ayant un faible niveau socio-économique et les personnes âgées.
Retombées	Revitalisation d'un parc-école en milieu défavorisé; création d'un îlot de fraîcheur pour réduire de façon considérable la température dans le parc-école. L'ensemble des secteurs est parsemé de 28 arbres qui produiront de l'ombre, ainsi que de 180 arbustes et plantes grimpantes, la majorité produisant des fruits comestibles. Ce lieu est devenu invitant pour les enfants, les familles et les résidents riverains.
Rôles des partenaires municipaux	Coordination et réalisation du projet
Autres partenaires impliqués	Commission scolaire de Montréal
Enjeux de SE	Changements climatiques et lutte aux îlots de chaleur Aménagement – Développement durable – Qualité de l'air
Autres enjeux de SP	Inégalités sociales de santé — SHV
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	Suivi — Expertise conseil
Lien Internet	monclimatmasante.qc.ca/Parc-ecole-Charles-Lemoyne.aspx
Commentaires	Équipe santé environnementale de l'INSPQ, porteur de dossier : Mélanie Beaudoin

Projet 12 : Des jardins communautaires sains pour des citoyens en santé

Région	Montréal
Initiateur	DSPublique de Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Porteurs	DSPublique (Monique Beausoleil, Karine Price) et Ville de Montréal et arrondissements
Liens avec des compétences municipales	Loisirs, activités communautaires, parcs – Nuisances et salubrité – Aménagement, urbanisme et développement
Ancrages municipaux	Politique/Plan action Développement durable – Plan d'urbanisme
Autres ancrages	Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (MDDELCC)
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ terminé	Des jardins communautaires et collectifs où les citoyens pratiquent le jardinage se développent un peu partout sur le territoire de la municipalité. En plus de procurer des îlots de fraîcheur, ces terrains permettent à des populations souvent vulnérables (défavorisées, âgées, seules, monoparentales) de cultiver des fruits et légumes tout en faisant de l'exercice et en s'y rendant à pied ou à bicyclette. De plus en plus, on constate que l'agriculture urbaine peut contribuer au développement des communautés en favorisant l'entraide, la connaissance des voisins et le sentiment d'appartenance, et en freinant le délabrement du milieu urbain. Les jardins communautaires constituent un des volets d'une stratégie pour favoriser la santé de la population. Habituellement, les organismes souhaitent développer l'agriculture urbaine sur des terrains vacants, voire des plates-bandes sur la rue. Ces sites ont pour la plupart déjà accueilli d'autres usages du sol, ce qui les a potentiellement contaminés. Les intervenants de protection de la DSPublique ont produit plus de 80 avis de santé publique pour des jardins et des sites particuliers ciblés pour devenir des potagers. En conséquence, une approche a été développée pour guider l'établissement de nouveaux jardins collectifs et communautaires selon les bonnes pratiques en santé environnementale. Lors d'une consultation publique municipale, la DSPublique a présenté cette approche dans un Mémoire sur l'agriculture urbaine (2012). Par la suite, le MDDELCC l'a incluse dans son Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (2016) afin que tous les organismes et municipalités puissent en bénéficier.
Retombées	Établissement et diffusion d'une méthode et de balises pour l'implantation de jardins collectifs et communautaires; réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation auprès de la population et des porteurs de projets (ex. : écoquartiers et organismes subventionnaires); accès à des légumes et des fruits frais à faible coût; sentiment de fierté et bris de l'isolement; augmentation de l'activité physique.
Rôles des partenaires municipaux	La Ville de Montréal a payé la caractérisation des sols, et la DSPublique a fourni les avis et participé à des rencontres avec la population. Les deux organismes ont collaboré à la production de messages destinés aux porteurs de projets en agriculture urbaine.
Autres partenaires impliqués	Aucun
Enjeux de SE	Aménagement — Protection de la santé concernant la contamination des sols — Changements climatiques et lutte aux îlots de chaleurs
Autres enjeux de SP	Activité physique — Accès aux fruits et aux légumes — Développement des communautés
Autre secteur de SP impliqués	SHV
Principales contributions de la SE	Avis sur les risques à la santé et expertise-conseil
Liens Internet	www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/sols_contamines/documentation/avis_par_arrondissement.html www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/guide-intervention-protection-rehab.pdf
Commentaires	

Projet 13 : ILEAU (Interventions locales en environnement et aménagement urbain)

Région	Montréal
Initiateur	Conseil régional en environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Porteur	(CRE-Montréal)
Liens avec des compétences municipales	Aménagement et urbanisme – Environnement – Loisirs, activités communautaires, parcs
Ancrages municipaux	Politique/Plan d'action changements climatiques – Politique/Plan action développement durable – Politique/Plan d'action environnemental
Autres ancrages	PNSP – PGPS
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	Le projet ILEAU est une opération de lutte aux îlots de chaleur urbains (ICU) menée dans l'est de l'île de Montréal, depuis 2015 et jusqu'en 2018. Le territoire d'intervention est vaste, couvrant cinq arrondissements : Anjou, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard. Coordonné par le CRE-Montréal, le projet est réalisé en étroite collaboration avec plus de 40 partenaires locaux et régionaux des milieux municipal, scolaire, communautaire, environnemental, écoquartiers et de santé, qui unissent leurs efforts afin de créer des transformations majeures sur le territoire. ILEAU s'intéresse aux enjeux de santé publique associés aux ICU. Il constitue une occasion de changer durablement le territoire ciblé par la création d'îlots de fraîcheur dans les secteurs à la fois résidentiels, industriels et commerciaux, avec une attention particulière pour les populations les plus vulnérables. Il combine des interventions multiples et concertées qui touchent aussi bien le verdissement des terrains et des bâtiments que la réalisation d'aménagements facilitant l'accès aux espaces verts et les déplacements actifs. L'ensemble de la collectivité est invitée à s'engager concrètement dans le projet en posant des actions sur le terrain : blanchiment des toits, verdissement des toits, des murs et des terrains, transformation des stationnements, augmentation de la biodiversité, déploiement de corridors verts, et sécurisation des accès aux espaces verts. Le CRE-Montréal collabore également avec les administrations municipales afin d'arrimer le projet avec les actions sur le domaine public et de favoriser l'adoption des meilleures pratiques et réglementations dans la lutte aux ICU.
Retombées	À ce jour, 93 projets d'aménagement ont été réalisés, 17 000 végétaux plantés, et plus de 600 m² d'asphalte retirés, ce qui contribue à réduire les ICU, à créer des milieux de vie agréables et à favoriser la biodiversité en milieu urbain. Implication sociale (milieu privé et public) et autonomisation; établissement de concertation entre les milieux municipal, scolaire, communautaire et économique; à moyen terme, réduction des ICU, réduction des risques à la santé associés à la chaleur extrême; accessibilité à des espaces de verdure, augmentation des liaisons entre les espaces verts, intégration d'aménagements conviviaux et sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.
Rôles des partenaires municipaux	Adoption d'une réglementation en matière de lutte aux îlots de chaleur urbains (normes de stationnement, pourcentage de canopée dans les nouveaux projets, mesures favorisant l'installation de toitures blanches et l'utilisation de matériaux perméables).
Autres partenaires impliqués	Entreprises, établissements scolaires, établissements de santé, propriétaires de grandes emprises (Hydro-Québec – MTMDET), citoyens
Enjeux de SE	Changements climatiques et lutte aux ICU Aménagement – Développement durable – Qualité de l'air extérieur
Autres enjeux de SP	Inégalités sociales de santé – Cohésion sociale – Inclusion sociale – Développement des communautés
Autres secteurs de SP impliqués	Aucun
Principales contributions de la SE	DSPublique de Montréal : expertise conseil en aménagement urbain

	Équipe de santé environnementale de l'INSPQ : expertise conseil en réduction des ICU
Liens Internet	ileau.ca monclimatmasante.qc.ca/le-projet-ileau-pour-lutter-contre-les-ilots-de-chaaleur.aspx
Commentaires	Ce projet a été financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Projet 14 : L'interconnexion du réseau cyclable et le développement de 10 grands parcs urbains sur le territoire de Lévis

Région	Chaudières-Appalaches
Initiateur	Ville de Lévis
Porteur	Ville de Lévis
Liens avec des compétences municipales	Aménagement et urbanisme – Loisirs, activités communautaires, parcs
Ancrages municipaux	Plan d'urbanisme – Schéma d'aménagement
Autres ancrages	PNSP – PGPS – OGAT – Politique de mobilité durable – Politique de développement durable
Description : ☐ En développement ☒ En cours ☐ Terminé	Interconnexion sécuritaire des réseaux cyclables, des grands parcs urbains et des quartiers traditionnels de la ville, pour laquelle 5 programmes particuliers d'urbanisme (PPU) sont en préparation. Il s'agit d'aménager de multiples tronçons pour interconnecter le réseau cyclable lévisien et les parcs urbains du territoire de Lévis. Certains parcs seront entièrement repensés afin que les aménagements soient améliorés et offrent des infrastructures de jeu et de loisir ainsi que du mobilier urbain entièrement neuf. De plus, un tout nouveau terrain de volleyball de plage sera aménagé au cours de l'été, ce qui bonifiera l'offre de plateaux sportifs déjà existante. L'aménagement de nouveaux parcs augmentera les îlots de fraîcheur et bénéficiera à toute la population, non seulement pour favoriser les SHV, mais aussi pour améliorer la santé psychosociale des citoyens.
Retombés	Les parcs sont souvent le noyau d'un quartier et jouent un rôle très important pour la communauté. Ils permettent de socialiser, de se reposer et de faire de l'activité physique, bref d'adopter de saines habitudes de vie dans un milieu sain et sécuritaire. En plus de relier les secteurs entre eux et de favoriser l'appartenance à la ville, le réseau cyclable bonifié aura un effet levier dans la mise en place d'un circuit patrimonial qui mettra en valeur les noyaux institutionnels et les lieux historiques de la grande ville. Il s'agit de la création d'un réseau intégré, adapté, fonctionnel et sécuritaire, générant un milieu de vie attractif pour les familles et la population lévisienne. Ce grand projet d'interconnexion s'inscrit dans une nouvelle signature visant notamment à mettre en valeur le fleuve et ses affluents et à développer 10 grands parcs urbains.
Rôles des partenaires municipaux	Arrondissements Desjardins, des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Autres partenaires impliqués	
Enjeux de SE	Changements climatiques et lutte aux ICU – qualité de l'air
Autres enjeux de SP	
Autres secteurs de SP impliqués	SHV, sécurité cycliste et piétons, amélioration de la qualité de vie, développement des communautés.
Principales contributions de la SE	Aucune, pour le moment
Lien Internet	www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/sports-loisirs/patrc-reseau-cyclable-2015-2016-2017-web.pdf
Commentaires	Ce projet montre un niveau d'intégration très intéressant des enjeux de santé publique. Malgré l'absence actuelle de partenaires, le potentiel de collaboration avec plusieurs organisations, telles que Québec en forme pour la démarche Prendre soin de notre monde, est majeur. C'est un type de projet tout à fait réalisable par les municipalités et qui pourrait être bonifié avec une contribution des unités de la santé environnementale provenant des DSPubliques régionales.